

Le magazine de la Confédération des syndicats nationaux

Janvier 2012, numéro 36

Perspectives



Économie sociale et solidaire

Un joueur sur l'échiquier



Gare aux profiteurs!

L'automne 2011 nous aura confirmé ce que nous avions imaginé de pire du gouvernement Harper. Sa vision rétrograde de la société doit nous stimuler à le combattre sur tous les fronts. Que ce soit le retour à la monarchie avec l'omniprésence des portraits de la reine, l'appellation « royale » accolée à nos ministères ou du moins à notre armée, les défilés militaires et la pose d'étendards unifoliés à tout vent, ce gouvernement se comporte comme un colonisé et fier de l'être. Même si je suis fondamentalement républicain, il ne me viendrait jamais à l'idée de tapisser les murs de ma vie de portraits de Rousseau, Necker, Robespierre ou même Bonaparte. Que dire maintenant de l'abolition du registre des armes à feu, du durcissement des peines pour les jeunes contrevenants ou de la réaction méprisante devant les problèmes vécus par les Cris d'Attawapiskat? Ce gouvernement ne nous représente pas, il nous irrite au plus haut point!

À QUÉBEC

Et pendant que la droite s'en donne à cœur joie à Ottawa, voilà qu'à Québec un nouveau parti de droite voit le jour. Tandis que les péquistes peinent à retrouver leur équilibre, que les libéraux sont englués dans les allégations de corruption liée au financement du parti, François Legault annonce la mise en place du parti du « on verra ». Financé par, et portant l'idéologie d'entrepreneurs, il s'offre comme le porteur de changements. Quels changements? On verra! Mais déjà l'annonce est faite à droite : démanteler les commissions scolaires, troquer la sécurité d'emploi des enseignantes et des enseignants contre du salaire ou encore, et je cite son plan d'action, faire que « la famille, l'école, l'État et la société doivent promouvoir les valeurs entrepreneuriales ». Bref, les valeurs d'équité, de justice, de solidarité et d'égalité seront remplacées par celles de nos entrepreneurs... Lesquels? Couche-Tard? Quebecor? Charles Sirois, le cofondateur de cette coalition sans coalisés, a déjà été l'un des entrepreneurs les plus en vue du Québec avant l'éclatement de la bulle techno au début des années 2000. Ses idées sur la société? On verra!

EN EUROPE

En Europe, la droite consolide son pouvoir : l'Espagne, lieu de naissance des *indignados*, vient de remplacer son gouvernement de gauche par des technocrates de droite, ceux-là mêmes qui sont la cause des problèmes économiques et sociaux du pays! Changement, changement... Aveuglement, oui! Aujourd'hui, on se tourne vers l'ultracapitalisme pour soigner les maux créés par le capitalisme. Tel un agneau qui se tourne vers le loup, qui lui a déjà mangé la patte, pour lui demander de l'aide, les peuples européens semblent aujourd'hui chercher dans les technocrates du capitalisme une voie de salut pour revenir à la normalité... Mais la normalité est impossible. Le capitalisme a déjà saigné à blanc plusieurs économies, l'argent public a été siphonné, et l'est encore, vers les banques rapaces et les entreprises qui ne cherchent que le profit.

REDOUBLER D'EFFORTS

Cela n'augure rien de bon pour les travailleuses et les travailleurs de la planète : le principal champ d'intérêt des profiteurs se situe maintenant dans les deux grands gains de l'après-guerre 1939-1945 : les services publics et les conditions de travail des syndiqués. Il n'y a pas d'argent ailleurs, sauf dans les ressources naturelles que j'associe au bien public. Je ne suis pas devin. Mais logiquement, d'un point de vue capitaliste, à moins de vouloir guerroyer pour aller voler à nouveau le pétrole arabe et les terres chinoises, le plus simple est de monter l'opinion publique contre les syndicats, les services publics et mettre la main sur les richesses naturelles sans avoir à contribuer à la collectivité...

L'état du monde n'est pas très encourageant... Voilà pourquoi il faut redoubler d'efforts! Expliquer les causes réelles des problèmes économiques, dénoncer les gestes inappropriés des gouvernements, se mobiliser pour protéger nos acquis et proposer des solutions concrètes pour un développement économique réel, durable et qui profite à la population, au bien commun, dans le respect des travailleuses et des travailleurs. Voilà notre travail syndical! Voilà le défi des prochains mois!

Louis Roy
Président de la CSN



Économie sociale et solidaire

**Un joueur sur
l'échiquier**

4



Santé et sécurité

**Une loi
attendue**

11



CHP

**Des conditions
de travail à changer**

16



Construction

**Un automne
chaud**

18



Loi anti-briseur de grève

**Assez,
les faux-fuyants !**

20



Droits de scolarité

**Non
à la hausse**

28

L'invité

Éric Darier
Greenpeace
en action
depuis 40 ans

31





Économie sociale et solidaire

Un joueur sur l'échiquier

Textes :
Roger Deslauriers
et Ariane Jacob

Photos : Normand Blouin

À Montréal, du 17 au 20 octobre, le Forum international de l'économie sociale et solidaire (FIESS) a réuni plus de 1000 représentantes et représentants provenant de diverses organisations de par le monde. Les principaux acteurs de l'économie sociale et solidaire de pays du Nord et du Sud ainsi que leurs partenaires au sein des instances gouvernementales, du mouvement syndical, des organismes de recherche et des institutions internationales ont débattu et partagé leurs expériences dans ce domaine. *Perspectives CSN* a voulu rendre compte de cet exercice. Les organisateurs espèrent qu'il aura su contribuer au renforcement des partenariats entre la société civile et les pouvoirs publics en faveur de l'économie sociale et solidaire dans les divers pays participants.

L'économie des exclus!

Des centaines de millions d'individus dans le monde vivent ou survivent à l'intérieur de l'économie informelle. C'est massivement le cas en Afrique et en Asie du sud.



M. Yaovi B. Akouete de la CSI-Afrique

Yaovi B. Akouete, secrétaire général adjoint de la CSI-Afrique, relate que le secteur informel, en Afrique subsaharienne, assure des fonctions essentielles dans la production, la distribution des revenus, la satisfaction des besoins, la formation des jeunes, les échanges culturels, bref, dans presque tous les secteurs

de l'activité humaine. Cet état de situation s'explique, selon lui, d'abord par des facteurs exogènes. En effet, l'accélération de la croissance de cette économie, au début des années 1980, coïncide avec le moment où les politiques imposées par le FMI et la Banque mondiale ont provoqué de nombreuses fermetures d'entreprises et des licenciements massifs sur ce continent.

Des chiffres éloquentes

Depuis, les choses n'ont fait que s'aggraver. Les chiffres qu'il brandit sont éloquentes. Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), 60 à 90 % de la population active en Afrique est employée dans l'économie informelle. Selon Josephine C. Parilla, travailleuse à domicile philippine et membre du conseil de Homenet Southeast Asia¹, la réalité n'est guère différente chez elle. Plus de 200 millions d'hommes et de femmes dans le Sud-Est asiatique gagnent moins d'un dollar vingt-cinq par jour, pour bon nombre dans le secteur du travail à domicile ou en tant que domestique. « Ces gens sont invisibles, il est ainsi plus facile pour

les gouvernements de les ignorer », déplore-t-elle.

Travail décent

Mais peut-on assurer des conditions de travail décentes dans l'économie informelle? La question leur était posée. Malgré un portrait accablant de la réalité, les deux prônent l'action. L'action collective. Madame Parilla au moyen de son organisation, Yaovi Akouete avec le bras du syndicalisme. Ils se rejoignent sur l'essentiel : « Pour atteindre l'objectif du travail décent, il faut que le droit à la sécurité sociale devienne une réalité pour tous. »

La mission est ardue, mais pas impossible. « En Afrique, l'action

1. Homenet Southeast Asia est une organisation démocratique qui cherche à regrouper les travailleurs domestiques ou qui travaillent à la maison pour leur permettre d'obtenir une véritable reconnaissance de la part des gouvernements, de jouir de meilleures conditions de travail, d'augmenter leur salaire. L'organisation revendique aussi l'accès à la protection sociale et à un régime de retraite. Elle a des bases au Cambodge, en Indonésie, au Laos, en Malaisie, aux Philippines, en Thaïlande et au Vietnam.



L'avenir s'annonce prometteur pour l'économie sociale et solidaire, qui représente l'alternative aux dérives du capitalisme. « C'est l'économie des 99 %, des indigné-es dans le monde ! » s'est exclamé Ana Dubeux, membre du Forum brésilien de l'économie solidaire lors de la séance de clôture. Elle a aussi rappelé que ce secteur constitue la solution la plus efficace aux défis environnementaux auxquels font face tous les pays de la Terre.

Si l'on en croit les déclarations des autres intervenants, davantage de réseautage et de recherches seront effectués pour documenter ce secteur d'activité économique dans les années à venir. Le développement d'un marché de l'économie solidaire est aussi apparu comme une des pistes les plus populaires pour le futur. (Voir encadré)



Ana Dubeux,
du Forum brésilien de l'économie solidaire

seau interprovincial de l'économie sociale. « Les initiatives québécoises peuvent inspirer d'autres provinces du Canada », a fait valoir le ministre.

Le Chantier de l'économie sociale, qui a organisé le FIESS en

collaboration avec d'autres organisations comme la CSN, a accueilli cette ouverture favorablement, tout en espérant que cela se traduise rapidement en mesures concrètes.

A. J.

Au Québec

Tout au long du FIESS, les différents intervenants ont réclamé un dialogue soutenu entre la société civile et les pouvoirs publics, afin que les acteurs de l'économie sociale disposent de plus de moyens pour développer respectueusement leurs collectivités.

Le ministre des Affaires municipales, Laurent Lessard, a déclaré avoir entendu l'appel et a annoncé la reconnaissance formelle de l'économie sociale ainsi que la création d'un fonds de capital patient destiné à ce secteur de l'économie. Ce type de financement permet d'obtenir un prêt sans avoir à faire de remboursements avant plusieurs années.

Le gouvernement du Québec entend aussi créer un incitatif fiscal pour favoriser les entreprises d'économie sociale qui fournissent des services de proximité dans les régions. Et il s'engage à créer un ré-

Un marché solidaire planétaire



Alain Coheur,
de l'organisation Social
Economy Europe

Selon le président de l'organisation Social Economy Europe, Alain Coheur, la seule façon de faire trembler l'économie traditionnelle est de créer un véritable marché de l'économie sociale sur les plans national et international. ... Oui, mais comment ?

En faisant appel aux banques solidaires et éthiques pour faire un emprunt ;

En prenant des assurances de biens ou de santé auprès des mutuelles ;

En achetant nos produits auprès des coopératives de producteurs et dans leurs filières de distribution ;

En achetant notre énergie auprès des producteurs d'énergie verte ;

En faisant systématiquement appel aux entreprises d'insertion sociale ;

Et, pourquoi pas, en créant une banque mondiale sociale. « Elle encouragerait les organisations et les institutions économiques nationales non pas à se réformer sur le dos des travailleurs, mais plutôt à développer durablement leur économie, s'est enthousiasmé Alain Coheur. Ce serait révolutionnaire ! »

A. J.



Les coopératives de travail

La solution pour sauvegarder les emplois

Au Québec, on estime que 55 000 petites et moyennes entreprises changeront de main d'ici 10 ans, alors que les baby-boomers prendront leur retraite. Selon le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, il manquera 25 000 «preneurs» dans le mode traditionnel.



Alain Bridault

« **N**ous avons la responsabilité sociale d'agir, lance Alain Bridault, président de la Fédération canadienne des coopératives de travail. Accepter de perdre les 100 000 ou 200 000 emplois que cela représenterait serait inacceptable ! » La vague touchera particulièrement les régions, déjà aux prises avec d'importantes pénuries d'emplois.

La déferlante de PME à vendre a commencé. Par exemple, le Centre local de développement de la MRC de L'Islet, dans Chaudière-Appalaches, a fait la moitié de ses interventions l'an dernier en transmission d'entreprises. Mais le Québec dispose tout de même de trois à quatre années pour se préparer au plus fort du mouvement.

Selon lui, la solution réside dans les coopératives de travail, constituées par les employés, cadres et syndiqués, ou encore par des investisseurs de la communauté.

Du pain sur la planche

Pour que la transition se passe en douceur, une série de dispositifs doivent être mis en place, à commencer par un réseau d'experts-conseils

spécialisés dans le transfert d'entreprises aux coops de travail.

C'est que le niveau d'encadrement externe, avant et après la reprise d'une PME, fait toute la différence dans le succès. « Après quelques années, quand l'enthousiasme est passé et que les conflits pointent à l'horizon, il y a de gros risques d'implosion, explique Alain Bridault. On doit former dès maintenant des spécialistes, car il faudra des gens expérimentés – et non pas des juniors – pour faire ce type d'accompagnement dans trois ans. »

Le Québec est déjà bien outillé dans le domaine du démarrage d'entreprise. Il dispose du réseau des coopératives de développement régional, qui s'active dans les régions administratives, ainsi que des centres locaux de développement, qui agissent auprès des MRC. « Mais le tsunami annoncé est d'une telle ampleur que ces organisations ne suffiront pas », rappelle Alain Bridault.

Une implication gouvernementale nécessaire

Ainsi, des deniers publics sont réclamés pour former et rémunérer ce réseau d'experts supplémentaires, préparer des trousseaux d'outils mieux

adaptées et surtout doter les coopératives d'un fonds qui leur permettra de financer le rachat de l'entreprise, en attendant que les employé-es ou les membres de la communauté puissent rembourser ce prêt.

La Fédération canadienne des coopératives de travail demande aussi au gouvernement fédéral et à toutes les provinces d'instaurer des mesures fiscales incitatives pour les propriétaires et les membres d'une coopérative de travail. Au Québec, le Régime d'investissement coopératif permet aux membres des coops de déduire l'argent investi à hauteur de 125 %. De telles mesures devraient être offertes dans toutes les provinces.

Même si 2012 sera l'année internationale des coopératives, Alain Bridault insiste sur ce qui constitue peut-être l'une des plus importantes mesures à mettre en place : la sensibilisation. « Il reste tout un travail à faire sur ce plan, surtout auprès des propriétaires cédants. Les coops de travail sont encore perçues comme des ovnis en Amérique du Nord. Et pourtant... »

A. J.

Une économie féminine à consolider



Les femmes font battre le cœur de l'économie sociale partout dans le monde. Ce n'est pas un hasard : les crises éco-

nomiques, la pauvreté et la précarisation des emplois les touchent d'abord, partout sur la planète.

Cependant, la conférencière Djakabe Kaba, présidente du Réseau guinéen de l'économie sociale et solidaire, a rappelé que « le soutien gouvernemental auquel la plupart des femmes des pays développés ont accès est inexistant pour celles des pays pauvres, puisque leurs gouvernements ne subventionnent pas l'entrepreneuriat social. » De plus, les femmes du Sud ne bénéficient pas de mesures comme les congés de maternité ou les garderies abordables ; elles n'ont ni accès à la formation ni même, souvent, au microcrédit. « Notre seul capital est la force de nos bras ! » a d'ailleurs souligné avec émotion une participante, venue du Cameroun.

Les instigatrices de l'économie sociale doivent se regrouper et faire des pressions pour que tous les États s'impliquent. « Et le financement, national comme international, doit être accordé d'abord à celles qui tiennent ces entreprises à bout de bras », a martelé Djakabe Kaba.

Au Nord

Femmes autochtones du Québec (FAQ) a négocié un programme avec le fonds de développement Filaction, grâce auquel les femmes de la nation crie ont maintenant accès à du crédit pour leur entreprise. « Espérons maintenant que cela s'élargisse à toutes les nations du Québec », a conclu Marie-Ève Bordeleau, coordonnatrice du dossier justice de l'organisme.

A. J.



Devant les 1300 participantes et participants du FIESS, le président de la CSN, Louis Roy, a rappelé les liens historiques entre les mouvements syndicaux et ceux qui ont mené à la création de l'économie sociale. Au Québec, ce partenariat s'exprime maintenant avec, par exemple, Fondation, le Fonds de développement de la CSN pour la coopération et l'emploi. « Un autre monde est possible, a poursuivi Louis Roy, mais il ne se fera pas sans notre implication militante et notre vision égalitaire de la société. Nous représentons une incroyable force de changement ici ! »

A. J.

Anicinape Kicikan (Journée autochtone)

Quand avenir et tradition sont indissociables

Ce sont les valeurs qu'ont en commun les nations autochtones et le mouvement de l'économie sociale et solidaire qui ont fini par forcer leurs fiançailles, en voie de devenir épousailles. Des valeurs et des objectifs qui se croisent comme la volonté d'ancrer dans un territoire des projets pour le développement des individus qui l'habitent, l'autonomisation de ces individus à l'intérieur de projets collectifs et l'inclusion plutôt que la concurrence.

La journée consacrée à l'état de situation de l'économie sociale au

sein des communautés autochtones a fait la démonstration que ce sont d'abord les jeunes qui ont forcé la main des aîné-es dans la voie de ce modèle. C'est Ghislain Picard, chef des Premières Nations et du Labrador, qui l'a affirmé : « Les jeunes nous ont rappelé que le développement ne devait plus se faire en contradiction avec la protection de notre mère Terre ». Résolument engagés dans cette avenue, entre autres, au sein des centres d'amitiés autochtones, en milieu urbain, ils ont conçu et monté des projets souvent identitaires, et les animent désormais. En territoire

autochtone, plusieurs s'affairent à mettre sur pied des entreprises liées aussi à l'identité indienne comme en Haute-Mauricie avec une coopérative vouée à la mise en valeur et au renouvellement des produits et des savoir-faire traditionnels atikamekw.

Paul Lacerte, de la nation Carrier du Nord, en Colombie-Britannique, l'a rappelé : « Les changements que l'on propose doivent partir de nous-mêmes. Les projets innovateurs que nous permet de concevoir l'économie sociale doivent puiser dans les traditions et non s'en détourner. »

R. D.



Le caucus syndical international Un moment d'unité



Le mouvement des indigné-es s'est propagé à l'échelle internationale. Le 25 novembre, ceux d'Occupons Montréal, qui campaient depuis un mois au square Victoria, ont été évincés.

Présents : des militantes et des militants des grandes centrales syndicales québécoises, canadiennes et européennes, bien sûr, mais aussi des participants d'Afrique et d'Asie aux prises avec des problèmes qu'on considérerait ici insolubles. Tous présents, en ce forum international, pour affirmer l'importance qu'il faut accorder à l'économie sociale et solidaire. Eux, issus des masses de travailleurs qui se débrouillent dans l'économie informelle, de peuples faisant face à des fléaux comme des pandémies de sida, des sécheresses récurrentes, des inondations dévastatrices ou des dictatures impitoyables.

Tout ce monde, nous, avec nos débats légitimes quant à la manière de faire le syndicalisme, eux, devant une adversité aussi tenace qu'eux-mêmes, tous capables de mettre de côté les différences pour affirmer que les nations ont besoin, sans exclure les modèles traditionnels, d'une autre façon de provoquer un développement économique : durable, équitable et respectueux des communautés.

Justice, solidarité et démocratie

Ils ont tenu à affirmer solidairement : « Il est nécessaire de lutter avec le mouvement de l'économie sociale et solidaire pour promouvoir le travail décent, pour contrer le chômage et les diverses formes de discrimination, et particulièrement celle qui s'exerce envers les femmes, ainsi que pour assurer un meilleur partage de la richesse partout dans le monde.

« Les deux mouvements sont habités par des valeurs de justice, de solidarité et de démocratie. Comme l'action syndicale, le mouvement de l'économie sociale et solidaire vise à subordonner le développement économique à des impératifs sociaux et démocratiques. Il contribue également à contrer la marginalisation et l'isolement des travailleuses et des travailleurs de l'économie informelle.

« Nous avons l'obligation d'unir nos voix et nos actions pour appuyer un modèle alternatif de développement. Le mouvement des indignés qui se propage actuellement à l'échelle internationale est une manifestation de plus que le développement économique doit se faire pour la population et non contre elle. »

R. D.

Des leviers de taille

Les organisations internationales jouent un rôle important dans l'essor de l'économie sociale, notamment au moyen des programmes qu'elles mettent en place avec des ressources non négligeables.

À l'OCDE

L'Organisation de coopération et de développement économique étudie depuis une quinzaine d'années l'entrepreneuriat solidaire. L'organisation formule des recommandations aux décideurs publics de ses 34 pays membres pour les inciter à créer un écosystème favorable à l'économie sociale. « Dans quelques pays, le rôle de ce secteur de l'économie, très innovateur, est encore méconnu », a souligné Antonella Noya, responsable du Forum OCDE LEED, consacré au développement local et à la création d'emplois.

À l'OIT

De son côté, l'Organisation internationale du travail mène plusieurs projets de coopération technique avec des acteurs de l'économie sociale aux quatre coins du monde. L'OIT a aussi mis en place plusieurs initiatives pour développer les compétences sur ce type d'activité économique, notamment l'Académie sur l'économie sociale et solidaire, qui a eu lieu en octobre dernier à Montréal après le FIESS.

A. J.



Madame Josephine C. Parilla de Homenet Southeast Asia

syndicale ne peut plus demeurer celle des syndicats traditionnels. Pour réussir et être conformes à la déontologie syndicale, il faut organiser les travailleurs de l'économie informelle en groupements d'intérêt économique et les affilier », dit le militant africain. Du Bénin au Togo, du Burkina Faso au Zimbabwe en passant par la Guinée, la contribution du mouvement syndical a permis des avancées importantes. « En participant à la création de mutuelles de santé et de crédit, à

des programmes d'alphabétisation, à la création d'unités de production ; en facilitant l'accès à l'eau potable dans certaines régions, mais aussi en négociant un statut qui régularise la situation des employé-es du secteur informel de manière à les rapprocher de celui des membres de la base, nous faisons un syndicalisme, certes différent, mais qui donne lui aussi ses fruits ».

De l'imagination, de l'indignation et beaucoup de ténacité.

R. D.



L'ÉCONOMIE INFORMELLE EN QUELQUES LIGNES

De quoi vivent-ils ?

Cette question fascine les experts internationaux du tiers-monde. L'urbanisation accélérée depuis quarante ans a entassé des centaines de millions de migrants dans les périphéries des métropoles. Les individus et le secteur public ont perdu de plus en plus d'emplois, et les allocations chômage sont quasi inexistantes. Et pourtant, ils survivent ; c'est donc qu'ils « se débrouillent », le plus souvent en dehors des lois et du fisc : vendeurs ambulants, ateliers des arrière-cours, cireurs de chaussures..., et d'innombrables activités qui constituent l'autre face du sous-développement. Pour tout cela, il fallait bien un nom et, depuis 1972, c'est « informel » (économie informelle ou secteur informel) qui s'est imposé.

— Amady Aly Dieng, économiste africain

Sortie de crise

Entre réformes et projet révolutionnaire ?

La crise mondiale aux facettes multiples qui sévit depuis plusieurs mois est-elle un moment idéal pour accélérer la mise en place d'une économie alternative ou d'en élargir la portée ?

C'est en tout cas ce que croit Rocio Nogales-Muriel de l'EMES, un réseau européen de recherche. Plutôt que de tout mettre en œuvre pour tenter de rebâtir le système économique à l'identique de ce qu'il était avant la crise, nous devons profiter de son affaiblissement pour le recomposer en partie, croit-elle. L'économie sociale est un modèle qui répond parfaitement à

cette idée, soutient madame Nogales-Muriel. « La spéculation étant hors du champ de l'économie sociale et solidaire, elle répond à la crise de confiance qui est un aspect majeur de la crise mondiale actuelle. Dans le développement économique, il faut aussi faire une belle part à l'économie sociale. »

C'est aussi ce que défend Ximena Ponce Leon, ministre de l'Inclusion économique et sociale de l'Équateur, mais en ajoutant que le secteur public et le secteur privé, tout comme l'économie solidaire, doivent être soumis à des règles et à des principes. « Mon gouvernement, il y a quelques semaines, a fait inscrire dans la consti-

tution que le développement économique doit prendre assise sur le développement humain. Chez nous, 67 % de la main-d'œuvre se retrouve dans des entreprises d'économie sociale. Elle est le premier moteur de notre développement, de la production à la consommation en passant par le financement, la distribution et la commercialisation. Ainsi, c'est la force de nos coopératives financières qui a permis qu'on sorte rapidement de la crise. En Équateur, l'économie sociale et le projet de justice sociale ne font qu'un. »

R. D.



Une rentrée CSN unique

Jean Lortie expliquant le déroulement des deux journées de cette rentrée inédite.

Photo : Normand Blouin

par Jacqueline Rodrigue

Près de 600 personnes, élu-es et salarié-es, provenant de toutes les organisations de la CSN — de la confédération, des 8 fédérations et des 13 conseils centraux — se sont réunies en septembre pour amorcer le plan de travail qui permettra d'appliquer les propositions adoptées lors du 63^e Congrès de la CSN, en mai 2011. Elles portent sur trois chantiers : réduire les inégalités sociales, réclamer un nouveau modèle de développement et renouveler le syndicalisme.

La rentrée CSN, c'est une tradition. « Mais cette année, c'est une tradition qu'on a voulu un peu bouleverser », commente Jean Lortie, secrétaire général. En fait, chaque année, en septembre, selon différents modèles, les dirigeantes et les dirigeants de la CSN rencontraient les élu-es et les salarié-es du mouvement, histoire d'échanger sur la conjoncture dans laquelle les diverses composantes de la centrale évolueraient et de déterminer les priorités de travail pour l'année. Mais cette fois, on a revu la façon de faire, dans sa forme et dans son contenu. « Un choix judicieux. Je crois que nous avons ainsi permis aux élus et aux salariés de s'impliquer encore plus dans les débats et de s'approprier davantage les résolutions du dernier congrès. Ce grand brassage d'idées constituait le premier jalon nous menant à l'élaboration de nos travaux, non seulement pour la présente année, mais pour les trois prochaines », explique Jean Lortie.

La forme

Au lieu de réunir tout ce monde dans une grande salle et d'y installer quelques micros où l'on fait la file pour intervenir, les gens se sont plutôt retrouvés dans de mini-

ateliers. Plus d'une cinquantaine de tables rondes ont été installées. Chacune d'elles pouvant accueillir dix participants. « Cela a facilité le concours de tous. Même pour des militants syndicaux, ça peut être intimidant d'intervenir devant 600 personnes. Cela est encore plus vrai lorsque de nombreuses personnes sont nouvelles dans le mouvement. C'est vrai pour les salarié-es, car nous sommes, comme bien d'autres institutions, en plein renouvellement de la main-d'œuvre, mais aussi pour les élu-es, soutient Jean Lortie. Cette forme de participation ne peut alors qu'enrichir nos débats », poursuit-il.

Le contenu

Plutôt que de tenir cette instance dans le seul but de déterminer quelques priorités pour l'année en cours, toutes les décisions du congrès ont été mises au jeu. Les participantes et les participants devaient pour chacune des résolutions proposer la prépondérance pour les trois prochaines années. « En faisant cet exercice de façon large avec le mouvement, les préoccupations de nos organisations et de leurs membres se répercutent positivement sur l'ensemble de notre plan de travail, reconnaît Jean Lortie. Le renouvellement du syndicalisme est nettement ressorti comme la réso-

lution à mettre en œuvre rapidement. Mais ce qui s'est aussi clairement manifesté, c'est l'enthousiasme autour de cette formule. »

En ouverture, le président de la CSN, Louis Roy, avait souligné, « Notre quotidien a toujours consisté à représenter des travailleuses et des travailleurs auprès des patrons pour faire valoir leurs droits, à soutenir leurs demandes d'amélioration des conditions de vie au travail, à négocier leurs conventions collectives et à les soutenir dans les combats difficiles contre le mépris patronal. Notre quotidien consiste à leur donner les meilleurs outils possible pour atteindre leurs objectifs. C'est par notre engagement, par le soutien des camarades de nos équipes, par la collaboration interéquipes, par le maillage élus-salariés, par notre vision à la fois terre-à-terre et politique des problèmes et des solutions pour les régler que nous pouvons obtenir le meilleur de tout un chacun, le meilleur pour nos affiliés, le meilleur pour la société! »

Un projet de loi attendu

par Benoit Aubry



Depuis longtemps, la CSN mène la bataille pour que la santé des travailleuses et des travailleurs soit protégée et pour qu'ils œuvrent dans des milieux de travail sécuritaires.

Il a fallu plus de 25 années, en fait, avant que les organisations syndicales (CSN, FTQ et CSD), les organisations patronales et la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST) parviennent à un accord pour moderniser le régime de santé et de sécurité au travail. C'est l'été dernier que le conseil d'administration de la CSST a fait siennes les recommandations d'un comité restreint mis en place pour tenter d'en arriver à un accord

à la suite de l'échec de la commission Camiré.

Fondamentalement, l'accord intervenu obligerait toutes les entreprises comptant plus de 19 employés à se doter de mécanismes de prévention. Celles de 35 employés et plus devraient mettre en place un comité de santé et de sécurité du travail.

Ainsi, l'entente toucherait 2,3 millions de personnes œuvrant au sein de 10 000 entreprises de tous les secteurs, alors que les mécanismes actuels de prévention (programmes de prévention et de santé spécifiques, comité de santé et de sécurité du travail et représentant à la prévention) compris dans la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST), en force

depuis 32 ans, ne s'appliquent qu'à 15 % des travailleuses et des travailleurs.

Le vice-président de la CSN responsable de ce dossier, Jean Lacharité, espère maintenant que le gouvernement déposera rapidement un projet de loi conforme aux recommandations adoptées par le conseil d'administration de la CSST.

Les modifications législatives et réglementaires à être déposées doivent permettre de faire une avancée majeure au plan de la prévention, en obligeant l'application d'éléments essentiels de la LSST à tous les secteurs d'activité. « Mais pour ce faire, il faut que la ministre du Travail dépose un projet de loi. Sinon, tout

cela restera lettre morte. La balle est dans son camp. Je suis convaincu que la mise en application de nos recommandations s'avèrera un progrès essentiel pour les travailleuses et les travailleurs. Et nous serons très vigilants. Ce projet aura notre aval s'il reflète le consensus des parties », conclut Jean Lacharité.

Rappelons-le, l'accord intervenu prévoit, entre autres, le développement de services publics interdisciplinaires spécialisés pour favoriser une guérison durable, le mise en place de services d'appui pour la recherche d'emploi aux accidentés-es et le maintien intégral du programme Pour une maternité sans danger.

Système de cadenassage sécuritaire

Lors de la Semaine nationale de la santé et de la sécurité au travail, du 23 au 29 octobre, les syndicats de la CSN ont revendiqué la mise en place de comités paritaires, là où ils ne sont pas encore présents, et du temps pour que de la prévention puisse se faire dans les milieux de travail. Le vice-président de la CSN et responsable de la santé et de la sécurité au travail, Jean Lacharité, a notamment rendu visite aux cols bleus de l'usine d'épuration des eaux de Gatineau. En collaboration avec le comité paritaire en santé et en sécurité, ils ont mis au point et gèrent un système de cadenassage très sécuritaire, qui les protège contre des électrocutions pouvant survenir. Le cadenassage des différents éléments n'était pas assuré de façon systématique auparavant.

Benoit Aubry



Photos: Simon Séguin-Bertrand

psychosocial de travail de l'Université Laval, en fait son sujet de prédilection. Les résultats de ses nombreuses recherches expriment une réalité connue de tous, mais proposent une nouvelle façon d'aborder le problème. Ils ont particulièrement retenu l'attention des militantes et des militants réunis à la rencontre Bilan et perspectives 2011.

Un risque élevé de rechute

D'entrée de jeu, il est important de mentionner que les problèmes de santé psychologique représentent actuellement l'une des plus importantes causes d'absentéisme au travail. Ils entraînent de longues périodes d'absence et génèrent un risque élevé de rechute.

Parmi les causes pouvant mener à un arrêt de travail pour des raisons de santé mentale, le travail est nommé dans 30 % des cas. Le travail et la vie personnelle en sont responsables à 60 %. C'est donc dire que dans 90 % des cas, le travail est identifié. Or actuellement, rares sont ceux pour lesquels le travail est considéré dans l'évaluation et le traitement des problèmes de santé mentale. On a plutôt recours à l'aide psychologique et à la

médication. Pourtant, les recherches démontrent clairement que si aucune amélioration n'est apportée au milieu de travail, les risques de rechute sont élevés, même si l'on effectue un retour progressif.

Un retour, ça se prépare

Certains choisissent tout simplement de ne pas revenir. Parmi ceux qui osent effectuer un retour, 44 % considèrent que leur problème de santé n'est pas résolu. Pour Louise St-Arnaud, le constat est clair : il faut repenser la question du travail pendant l'arrêt et lors du retour pour assurer le maintien en emploi. Autrement dit, lorsque l'employé en arrêt de travail se sent prêt, il faut le rencontrer pour identifier les problèmes liés à sa vie professionnelle et établir d'avance les circonstances du retour. Ainsi, lors de sa réintégration dans l'entreprise, la travailleuse ou le travailleur aura une meilleure idée de ce qui l'attend et les collègues sauront mieux comment l'accueillir.

Comment enrayer le problème ?

Bien sûr, les employé-es ont beau y mettre toute leur énergie, si la partie patronale n'adhère pas à cette vision, bien peu de choses risquent d'évoluer. Madame St-Arnaud, invitée à plusieurs reprises à donner des conférences aux gestionnaires, affirme que certains milieux de travail semblent enclins à effectuer de tels changements. Elle admet toutefois que les défis sont nombreux puisque les entreprises devront passer d'un modèle de contrôle des absences à un modèle de soutien des personnes. Elles devront aussi reconnaître le rôle du travail et des pratiques de gestion sur la santé de celles-ci. Autrement dit, que leur gestion fait partie du problème.

Louise St-Arnaud garde néanmoins espoir. Elle espère qu'un jour, toute l'émphase mise sur la réadaptation auprès des travailleurs de retour après un épuisement professionnel le sera sur la prévention. Que lentement, mais sûrement, la santé mentale des employé-es sera au cœur des modes de gestion, et alors peut-être le problème sera-t-il enrayer.

Quelques dates importantes

1949 La CTCC, l'ancêtre de la CSN, dénonce la poussière d'amiante et ses ravages sur la santé des mineurs.

1957 Le syndicat des travailleurs de Price Brothers à Jonquière réussit pour la première fois à inclure une clause de prévention dans sa convention collective.

1960 La CSN et la FTQ déposent un mémoire au ministre du Travail. Elles proposent notamment la création obligatoire de comités de sécurité ouvriers patronaux pour les entreprises comptant 10 employés et plus.

Début des années 1970 La santé et la sécurité au travail deviennent un enjeu majeur à la CSN lors des négociations et la mobilisation s'intensifie.

1975-1976 Le Comité d'études sur la salubrité dans l'industrie de l'amiante présente son rapport. Pour la première fois, il fait de la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs une question sociale.

1979 Le gouvernement péquiste de René Lévesque adopte la Loi sur la santé et la sécurité au travail.

1985 À la suite des objections des associations patronales, la mise en place des mécanismes de prévention en milieu de travail prévue par la loi est interrompue. La Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles entre en vigueur.

2011 La ministre du Travail, Lise Thériault, annonce son intention de moderniser la Loi sur la santé et la sécurité du travail.

La préparation du retour : une étape essentielle

La ou le supérieur immédiat doit jouer un rôle stratégique dans tout le processus du retour au travail.

- Rencontrer le travailleur bien avant qu'il revienne ;
- Analyser les conditions de travail susceptibles d'aider au retour au travail et de favoriser le maintien en emploi ;
- Valider ces conditions avec le travailleur, mais aussi avec le milieu ;
- Assurer un suivi, vérifier la progression et assurer les ajustements à la condition réelle du travail.

Redynamiser la prévention

Près de 400 militantes et militants se sont réunis à Saint-Hyacinthe les 9 et 10 novembre pour assister à la 10^e édition de Bilan et perspectives en santé et en sécurité du travail qui avait pour thème : *Redynamiser la prévention*. Tous sont venus partager leurs expériences, leurs bons et moins bons coups, dans le but de faire avancer la santé et la sécurité dans leur milieu travail.

Claude Rioux, éminent chercheur au Centre de recherche interuniversitaire sur la mondialisation et le travail, et ancien directeur de la FTPF-CSN, a dressé un portrait éloquent de l'évolution des politiques en matière de santé et de sécurité au travail, tout en démontrant l'implication de la CSN dans cette longue lutte. Car de la grève de l'amiante en 1949 à aujourd'hui, la CSN a joué un rôle décisif dans l'évolution des mentalités.

Parmi les autres thèmes abordés tout au long du colloque, notons les fameux systèmes de gestion de la santé et de la sécurité du travail, de plus en plus populaires auprès des employeurs; le fonctionnement des comités paritaires; et finalement les problèmes psychosociaux trop souvent rencontrés en milieu de travail.



par Noémi Desrochers

Épuisement professionnel Le dur retour

Une fois de plus, la question de l'épuisement professionnel a suscité un vif intérêt chez les participantes et les participants.

Louise, employée de bureau depuis une quinzaine d'années dans une entreprise en pleine expansion, a de plus en plus de difficulté à performer dans son emploi. L'intensification de son travail est non seulement attribuable à sa tâche qui s'alourdit, mais aux nouvelles pratiques de gestion imposées depuis peu par son employeur; chasse aux temps morts, évaluation des performances, nouvelles technologies au service de la surveillance et du contrôle, et recours à la sous-traitance. Ses relations avec ses collègues se sont détériorées, la camaraderie et l'entraide ont fait place à la compétition, au harcèlement psychologique. Malheureuse et aux prises avec le sentiment d'être incompétente, Louise refoulera son anxiété jusqu'au jour où il lui deviendra insoutenable de rentrer au travail. Épuisement professionnel.

Louise sera à l'écart du travail pendant de nombreux mois, suivie par un psychologue pendant quelques séances et rapidement sous médication. Son employeur, plutôt empathique, lui souhaite de bien se rétablir et lui dit de revenir lorsqu'elle s'en sentira apte. Loin du travail, de la pression, Louise prend du mieux. Elle effectue un retour progressif et sera accueillie chaleureusement par ses pairs. Mais rapidement, les mêmes

angoisses réapparaissent. Les vieilles habitudes entre collègues s'installent, sa tâche de travail loin d'avoir été réduite s'est intensifiée et la pression de



Photo : Michel Groux

Louise St-Arnaud

l'employeur est toujours aussi féroce. Trois mois plus tard, Louise craque de nouveau. Cette fois-ci, son employeur ne l'attendra pas.

L'exemple est fictif, mais il dépeint une réalité bien concrète et fréquente, celle du délicat retour au travail après un épuisement professionnel. Louise St-Arnaud, directrice de la Chaire sur l'intégration professionnelle et l'environnement

Il faut miser sur nos complémentarités

par Denise Proulx

Comment accélérer la fin de la dépendance québécoise au pétrole? « Travaillons ensemble. Trouvons collectivement les fils conducteurs qui nous aideront à sortir de ce système qui nous empêche d'agir sur le bien commun, d'agir sur notre propre vie », a suggéré Louis Roy, le président de la CSN, lors du Forum québécois sur l'énergie. Ce forum, le premier du genre, s'est tenu à Shawinigan les 16, 17 et 18 novembre. Il a réuni des experts en économie et en environnement, des représentantes et des représentants politiques, d'entreprises mais aussi d'organisations comme la CSN¹.

« Respectons nos différences, misons sur nos complémentarités », a renchéri Claire Bolduc, présidente de Solidarité rurale du Québec, qui croit qu'une alliance entre ruraux et urbains soutiendrait les initiatives pour sortir de l'ère du pétrole. « N'oublions pas que ce sont les régions qui sont porteuses des ressources naturelles », a-t-elle rappelé. Depuis quelques années, plusieurs propositions ont été présentées au gouvernement québécois en matière d'énergies renouvelables. Le président du Réseau des ingénieurs du Québec, Yves Lavoie, y perçoit l'amorce d'une réflexion pour mobiliser toute la société.

Des actions, il y en a

Une fois les bonnes intentions nommées, qu'en est-il des actions entreprises pour ralentir au Québec la dépendance au pétrole qui, faut-il se le remémorer, gruge quelque 18 milliards de dollars par année de notre portefeuille collectif? Le Forum québécois sur l'énergie a dévoilé des dizaines d'ini-

tatives, de recherches et d'innovations en énergies renouvelables. Toutes les régions sont à l'œuvre!

Martin Damphousse, maire de Varennes, se montre optimiste. « Les municipalités ont le pouvoir et le devoir de faire différemment », a-t-il dit. Biométhanisation de matières putrescibles, achat d'une flotte de véhicules écoénergétiques, installation de panneaux photovoltaïques sur des immeubles municipaux sont déjà au programme de villes de la rive sud.

Des complications, aussi...

Mais rien n'est simple, déplore Gilles Potvin, le maire de Saint-Félicien.

La municipalité du Lac-Saint-Jean travaille depuis 2002 à concrétiser des initiatives en énergies renouvelables qui pourraient servir non seulement à libérer le Québec du pétrole, mais aussi, et surtout, à relancer le développement régional. Des réflexions soutenues avec des partenaires de toutes les allégeances et de tous les milieux ont conduit à une politique d'occupation du territoire. Par exemple, un inventaire de la capacité des scieries comme productrices d'énergie par biomasse a fait ressortir leur potentiel phénoménal. « Nous avons démontré qu'un petit projet de biomasse est plus rentable et structurant qu'un grand

projet énergétique, dans une perspective de développement régional », s'est félicité Gille Potvin.

Une réglementation désuète

Par contre, là où le bât blesse, c'est que la réglementation québécoise ne facilite aucunement la mise en œuvre de ces initiatives. La politique énergétique québécoise est inadéquate pour appuyer la création de projets en région.

Plusieurs voix ont déploré la quasi impossibilité de prendre une place dans le réseau énergétique, contrôlé par Hydro-Québec. D'autres en appellent à une harmonisation de la réglementation pour accorder un accès au marché pour ces énergies renouvelables, autre que l'hydroélectricité. « Il y a trop de mégawatts qui se perdent au Québec. Pour-



1. Cet événement, coordonné par le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ), a marqué l'aboutissement des Rendez-vous de l'énergie, qui se sont voulus une démarche de sensibilisation et de consultation sur l'avenir énergétique du Québec. Cette dernière s'est déployée tout au long de l'année 2010 dans toutes les régions.



Des obstacles à abattre, des idées à promouvoir!

Deux conférenciers, deux approches. Pour dénouer les entraves au développement des énergies renouvelables, Denis Leclerc mise sur les technologies. Florence Junca-Adenot, elle, croit aux humains.

« pourquoi le gouvernement ne force-t-il pas Hydro-Québec à aider les communautés? » a questionné Marc Corriveau, retraité du Conseil central de Lanaudière (CSN).

Casser le modèle d'Hydro-Québec

Normand Mousseau, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en physique numérique de matériaux complexes et professeur à l'Université de Montréal, parle de provoquer une cassure, de travailler tous ensemble à faire passer le message : il y a urgence d'intégrer les énergies renouvelables dans l'offre énergétique québécoise.

« On demande à Hydro-Québec d'avoir la flexibilité nécessaire pour y arriver », a-t-il martelé. En quelque sorte, il faudrait faire de la société d'État un incubateur économique dans les régions, ajoute Guy Garand, du Conseil régional de l'environnement de Laval.

Un sondage CROP, mené pour le magazine *l'Actualité* et l'organisation du Forum québécois de l'énergie, indique d'ailleurs que les régions sont prêtes à prendre la balle au bond : elles veulent des signaux clairs de la part des leaders politiques, miser sur leurs potentiels et connaître les initiatives inspirantes. Enfin, un appel à une meilleure circulation de l'information environnementale est lancé.

Le Québec consacre 2,6 % de son PIB à la recherche et au développement. Denis Leclerc, président et chef de la direction d'Écotech Québec, souhaite que les innovations technologiques qui en résultent trouvent un terrain pratique. Il leur faut donc du financement. Les institutions financières cherchent des projets où elles pourraient investir. Les innovateurs se plaignent de ne pas trouver d'investisseurs. « Comment vend-on une nouvelle technologie? Il faudrait que Export Québec devienne notre outil pour commercialiser nos innovations », estime Denis Leclerc.

À son avis, une fois la commercialisation des innovations énergétiques bien assurée, le cadre réglementaire et fiscal doit les soutenir. Cela prendra, aussi, des professionnels capables de gérer et d'entretenir ces technologies vertes. « Faisons connaître notre expertise, notre matière grise », complète le président d'Écotech.

Arrêter l'engrenage

Florence Junca-Adenot, professeure agrégée au Département d'études urbaines et touristiques de l'UQAM, estime que les citoyens et les citoyennes vont passer à un autre mode de vie, sans contrôle, dès que l'organisation sociale le facilitera. Actuellement, les gens sont pris dans un engrenage : la résidence est loin du CPE, du supermarché, du lieu de travail, des lieux de divertissement. Et les municipalités se compétitionnent en développant un étalement résidentiel, source de leur assiette fiscale. « C'est une course en avant. Avec une gouvernance éclatée entre quatre paliers de décision qui interviennent dans l'aménagement du territoire, cela n'aide pas à la cohérence », dit-elle.

Conditions de succès

Les deux orateurs nomment des conditions qui favoriseraient le virage social attendu. D'abord, il faut une prise de conscience. Puis, le contrôle de l'étalement urbain est nécessaire, quoi qu'en disent les maires des banlieues. Ensuite, la revitalisation des zones habitées et la planification du développement futur autour du transport collectif doivent être mises en avant.

Ils souhaitent un élargissement de la base fiscale des municipalités et demandent au gouvernement de s'inspirer des propositions de diversification présentées par l'Union des municipalités et la Fédération des municipalités du Québec.

Finalement, repenser les investissements dans les transports. « Cela veut dire freiner le développement autoroutier, décourager l'usage de l'auto et intégrer au plan municipal des politiques cohérentes », suggère Florence Junca-Adenot.

Conditions de travail dans les centres d'hébergement privé

Il est grand temps d'ouvrir les yeux

par Félix Cauchy-Charest

« Ouvrez les yeux ! » scandaient les centaines de manifestants rassemblés devant l'Assemblée nationale le 15 octobre dernier. Ces travailleuses et ces travailleurs en centres d'hébergement privés (CHP) adressaient ce message tant au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) qu'à la population du Québec.

La plupart du temps payés au salaire minimum, ces femmes et ces hommes, dévoués, donnent le meilleur d'eux-mêmes pour prendre soin de nos aînés sans que leur salaire ne le reflète. « Ces conditions font en sorte qu'on a un fort taux de roulement, a plaidé Danielle Lemire, travailleuse au service alimentaire d'un CHP, et membre du comité de négociation national. La moyenne d'ancienneté est de quatre ans dans nos centres. Pour les résidents, cela crée une instabilité supplémentaire dont ils se passeraient bien ! »

Les négociations des conventions collectives sont actuellement menées au plan local, centre par centre. « Cette façon de faire ne permet pas de développer un rapport de force suffisant pour améliorer le sort des travailleuses, a expliqué Guy Trichard, également membre du comité de négociation national. D'autant plus que la plupart des employeurs manquent de transparence. Ils prétextent des difficultés financières, mais refusent d'ouvrir leurs livres ! »

L'État doit se responsabiliser

« Le gouvernement investit massivement dans les centres d'hébergement privés, explique Francine Lévesque, présidente de la FSSS-CSN. Nous croyons qu'il est de sa responsabilité de participer à la recherche de solutions », a-t-elle poursuivi.

En effet, le gouvernement du Québec, par l'entremise

des Agences de la santé et des services sociaux, subventionne des places pour les personnes âgées en perte d'autonomie et nécessitant des soins. Ces subventions se font directement au sein des établissements privés, notamment au moyen de contrats avec des ressources intermédiaires ou d'ententes particulières. Les membres des syndicats des CHP ont

fait le constat que ces investissements ne se reflétaient ni dans les conditions de travail, ni dans l'embauche de personnel, ni dans l'achat d'équipement.

Au mois d'octobre 2010, selon les données du MSSS, plus de 3000 places étaient déjà subventionnées dans les CHP, autant dans ceux certifiés que non certifiés. Depuis lors, les membres



Photos : Louise Leblanc

Ouvrir les yeux

des syndicats de ces centres ont fait part à la FSSS-CSN d'un accroissement de cette tendance.

« Même s'il n'est pas directement l'employeur, le gouvernement achète des services dans ce secteur et il ne peut pas se laver les mains des faibles salaires de nos membres, s'est exclamé Jean Lacharité, vice-président de la CSN. Ce sont des deniers

publics qui servent à payer ces places. Nous croyons que le gouvernement a une responsabilité à l'égard des salariés qui s'occupent de nos aînés. »

Les travailleuses et les travailleurs des centres d'hébergement privés du Québec réclament une table de travail nationale avec le MSSS pour aborder la problématique des conditions salariales afin

d'assurer des conditions d'exercices décentes et équitables, et ce, dans l'ensemble du territoire québécois. « Ce genre d'exercice a déjà été fait dans d'autres secteurs. Les éducatrices en CPE, les paramédicaux, les responsables de service de garde en milieu familial et d'autres travailleurs fonctionnent ainsi avec le ministère », a expliqué Jean Lacharité.

Salaire moyen dans les CHP : 12,88 \$ l'heure, toutes catégories d'emplois confondues
Salaire moyen dans les CHSLD : 20 \$ l'heure, toutes catégories d'emplois confondues



Jean Lacharité



Au cœur de la manifestation, Danielle Lemire, Gilles Gagné et Guy Trichard, membres du comité de négociation national des CHP, scandent « Ouvrez les yeux ».



Photo - Michel Giroux

Un automne chaud dans la construction

par Jean-Pierre Larche

L'automne aura été mouvementé sur les chantiers de construction. Le dépôt par le gouvernement libéral du projet de loi 33, qui modifie différents aspects du régime encadrant les relations de travail dans l'industrie, a suscité de fortes réactions.

Au cœur de ce projet : l'abolition du placement syndical sur les chantiers, source de discrimination et d'intimidation. Le gouvernement entend le remplacer par un système centralisé auquel se référeront dorénavant tous les salarié-es en recherche d'emploi, les cinq organisations syndicales reconnues et les employeurs.

Ce nouveau système sera administré par la Commission de la construction du Québec (CCQ).

Ce n'est pas la première réforme dans le secteur de la construction depuis 40 ans. Souvent, on a remis en question le placement syndical, mais jamais aucun gouvernement n'était allé jusqu'à l'abolir. Pour sa part, la CSN-Construction a le mandat depuis son congrès de 2003 de réclamer la fin du placement syndical. La CSN appuie également cette orientation.

Qu'est-ce que le placement syndical ?

Plusieurs syndicats, notamment les unions internationales, considèrent le placement syndical comme un acquis pour les travailleuses et les travailleurs. En

effet, dans des milieux où toute la main-d'œuvre n'est pas syndiquée, par exemple aux États-Unis, il s'agit d'un moyen d'assurer que le travail sera effectué par des syndiqué-es.

Au Québec, où la syndicalisation est obligatoire dans la construction, cette pratique a cours dans les métiers où un seul syndicat détient une forte majorité. Cela lui permet de décider, en fonction de critères que lui seul détermine, qui pourra travailler, pour quel entrepreneur et combien de temps. Les entrepreneurs n'ont pratiquement pas d'autres choix que de passer par ces syndicats pour obtenir leur main-d'œuvre. On estime que ces métiers où le

placement syndical a cours regroupent environ 25 % des travailleuses et des travailleurs de l'industrie. Ceux-ci sont placés par le syndicat et lui sont donc redevables de leur emploi. N'oublions pas que les salarié-es de l'industrie ne disposent pratiquement d'aucune sécurité d'emploi et n'accumulent pas d'ancienneté. Ce que la CSN-Construction déplore avec ce système, c'est qu'il ouvre grand la porte à des pratiques discriminatoires, notamment à l'égard de l'affiliation syndicale des ouvriers qui, au Québec, peuvent choisir entre cinq organisations pour les représenter. En outre, la CSN-Construction estime qu'il y a des risques pour qu'un syndicat confonde sa mission fondamentale de défense des droits des salarié-es et son rôle parallèle d'agence de placement.

Le président de la CSN-Construction, Aldo Miguel Paolinelli, présentait l'enjeu ainsi dans une lettre ou-

verte publiée en octobre : « Nous considérons que la raison d'être d'un syndicat est de défendre la justice et l'équité envers les travailleurs, et d'améliorer leurs conditions de travail. Ainsi, répondre aux besoins en main-d'œuvre des entrepreneurs ne saurait être considéré comme le cœur de la mission d'un syndicat militant. (...) Aussi, tisser de tels liens entre patron et syndicat peut entraîner des conflits d'intérêts et une promiscuité qui dénaturent les relations de travail. Un syndicat se refuserait-il de faire respecter les conditions de travail de ses membres afin de se ménager des occasions d'en placer d'autres auprès d'un même employeur, accroissant d'autant les possibilités de travail clandestin ? N'augmente-t-on pas les risques de corruption pour faire embaucher ses membres au détriment de ceux d'autres organisations syndicales ? »

Référence de main-d'œuvre

La CSN-Construction ne fait pas de placement de main-d'œuvre même si elle détient une forte représentativité dans certains métiers, par exemple chez les arpentiers. La fédération offre plutôt son soutien aux travailleuses et aux travailleurs qui cherchent de l'emploi, en référant ses membres aux employeurs en pénurie de main-d'œuvre, mais elle ne dicte pas ses choix à ces derniers. Elle interviendra bien entendu dans le cas où une travailleuse ou un travailleur serait victime de discrimination dans l'accès à l'emploi. Ainsi, la mise sur



Photo : Clément Allard

Le 27 octobre, la CSN et la CSN-Construction ont présenté leur mémoire sur le projet de loi 33. Louis-Serge Houle, coordonnateur de la CSN-Construction, Aldo Miguel Paolinelli, président de la CSN-Construction, Jacques Létourneau, vice-président de la CSN, Michel Forget, adjoint au comité exécutif de la CSN, et Éric Morin, conseiller syndical de la CSN, ont exposé les arguments CSN lors de la commission parlementaire.

un nouveau système centralisé ne changera en rien la capacité de la CSN d'aider ses membres à trouver du travail, et ceux-ci ne pourront plus être boudés uniquement parce qu'ils ne sont pas membres du « bon » syndicat. Des règles transparentes et claires seront édictées afin d'encadrer l'embauche des salarié-es. Pour la CSN-Construction, la priorité doit aller aux ouvriers qui sont disponibles pour le travail, qui habitent la région et qui ont les compétences nécessaires. Ainsi, dans l'esprit et la lettre du projet de loi 33, l'embauche comme les mises à pied devront dorénavant se faire par l'entremise du système de référence de la main-d'œuvre sous l'égide de la CCQ, le tout bien sûr dans le respect des conventions collectives en vigueur.

D'autres changements

C'est à l'unanimité que les parlementaires ont adopté, le 2 décembre, le projet de loi 33. En ce qui a trait au placement syndical, le gouvernement a mis sur pied un comité de travail auquel, notamment, tous les syndicats sont conviés. Il a le mandat de préciser comment le système de référence doit fonctionner de façon générale et comment répondre à certains besoins particuliers.

La réforme apporte plusieurs autres changements à l'industrie. Globalement, la CSN et la CSN-Construction les ont bien accueillis. « Le projet de loi vise les bonnes cibles. Il maintient la syndicalisation. Il confirme le pluralisme syndical et renforce le rôle de la CCQ. Il amène plus de transparence, d'équité et de justice dans l'industrie, nous nous en réjouissons », explique le vice-président de la CSN, Jacques Létourneau.

COMMISSION D'ENQUÊTE

Après avoir réclamé une commission d'enquête sur l'industrie de la construction pendant plusieurs mois, puis avoir regretté que celle-ci ne soit pas instituée en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête, la CSN s'est réjouie de la volte-face du gouvernement Charest, accordant finalement le cadre légal de la loi à cette commission. La CSN souhaite maintenant que toutes les informations soient réunies pour mettre fin au système frauduleux dont on parle depuis plus de deux ans.

Entre autres, le projet de loi prévoit donner une voix en négociation à chacune des cinq organisations syndicales reconnues, ce qui n'était pas le cas avant. De même, une entente de principe devra être adoptée par au moins trois des cinq organisations représentant plus de 50 % des travailleuses et des travailleurs pour entrer en vigueur. Certains changements apportés à la gouvernance devraient également contribuer à éliminer toute forme de discrimination dans

l'accès à la formation et au perfectionnement. La CSN a déploré que le gouvernement ait aussi donné une voix en négociation aux donneurs d'ouvrage dans l'industrie, qui sont en quelque sorte les clients. Introduire ainsi une tierce partie risque d'alourdir le processus.

Le temps des faux-fuyants a assez duré!

Dans son rapport, la Commission demande que le législateur intervienne, plus spécifiquement, sur l'application des dispositions anti-briseurs de grève liées à la question des faux bénévoles tout autant que sur celle des notions d'employeur et d'établissement, quand l'employeur peut recourir au travail à distance.

Ensemble, la CSN, la CSD et la FTQ ont profité de cette occasion pour écrire une lettre ouverte aux médias et réclamer de la ministre qu'elle agisse. En voici de larges extraits¹.

Pour la CSD, la CSN et la FTQ, le temps des faux-fuyants a assez duré. Lors du lock-out au *Journal de Montréal*, la ministre nous indiquait qu'elle préférerait attendre le rapport de cette Commission avant d'intervenir. Maintenant, c'est fait et le gouvernement doit agir avant qu'un autre conflit de ce genre vienne pourrir les relations de travail au Québec!



Photo: Pascal Parthé

Des travailleuses et des travailleurs du *Journal de Montréal* lors d'une des très nombreuses manifestations tenues durant le dur lock-out de plus de deux ans qu'ils ont subi.

En finir avec les notions désuètes

Il faut que le texte de loi interdise concrètement toute utilisation indirecte de salarié-es par l'employeur en conflit, de même que l'utilisation du produit du travail effectué par d'autres à son bénéfice. À l'ère du Web et des médias sociaux, il est anachronique que la notion d'établissement renvoie strictement à des notions d'adresse civique et de lieu physique, propriétés de l'employeur, puisque la production n'est plus nécessairement exécutée matériellement dans un lieu physique particulier.

En finir avec les faux bénévoles

Un autre problème majeur survient lors de négociation dans l'hôtellerie, soit celui des « bénévoles » d'entreprises. Parents, vagues amis, cousins éloignés, quand ce n'est pas de la main-d'œuvre migrante vulnérable, débarquent dans les établissements hôteliers pour faire le travail des syndiqué-es en grève ou lock-outés. Ils jurent tous ne recevoir aucune compensation, pas même un repas, pour faire les chambres de longues heures durant... Quelle abnégation!

Pas question de contrepartie

Les organisations patronales s'opposent à de telles modifications et arguent qu'il leur faudrait une monnaie d'échange sur d'autres dispositions. Au contraire! En modernisant la loi, aucun cadeau n'est fait aux travailleurs, car on reviendrait ainsi à l'esprit de la loi adoptée en 1977. Les employeurs devraient se rappeler qu'en 2003, les modifications unilatérales à l'article 45 du Code du travail les ont grandement favorisés, et ce, sans contrepartie pour nous.

Un appel pressant à la ministre

Faire fi des nouvelles technologies et des nouvelles réalités du travail, c'est nier le droit à une véritable négociation. C'est aussi traiter différemment certaines catégories de travailleurs et certains secteurs d'emplois, car des entreprises peuvent, impunément, maintenir leurs activités en contournant l'esprit de la loi et en utilisant des subterfuges pour contourner la notion d'employeur, alors que d'autres doivent la respecter et composer avec plus de contraintes.

C'est une simple question de justice, de bon sens et d'équité. Il faut agir maintenant!

1. Vous trouverez le texte entier de cette lettre sur le site Web de la CSN dans la section « Communiqués » en date du 23 novembre 2011.

Après 40 mois de lock-out Enfin une nouvelle convention au Roi du coq rôti!

par François L'Écuyer

Poser une plinthe électrique au poste de travail des caissières, qui se gelaient les pieds chaque hiver lors des périodes de forte affluence. Changer les vieux grille-pain sur lesquels les cuisiniers subissaient une décharge électrique à chaque manipulation. Rendre accessible le bouton d'activation du système de ventilation arraché par l'employeur à la dernière négociation. Alors que les friteuses et les rôtisseuses surchauffaient les cuisines en été, le beau système de ventilation tout neuf demeurait silencieux pendant des heures, puisque le piton de délivrance se trouvait dans le bureau du boss, fermé à clé...

On se croirait dans une adaptation moderne de *Germinal*. Mais non, il s'agit bien des nouveaux textes de la convention collective des syndiqué-es du Roi du coq rôti. Des « concessions » patronales obtenues par le conciliateur en chef du ministère du Travail, Jean Poirier, après un blitz de huit journées (et

quelques nuits...) de négociation. La recommandation qu'il a déposée a été entérinée à 94 % lors d'une assemblée générale, le 12 novembre dernier.

Retour au travail

C'est le 16 janvier que s'effectuera le retour au travail d'une vingtaine de cuisiniers, caissières et maîtres-rôtisseurs de cette véritable institution sherbrookoise. Afin de prévenir un enveniment des relations de travail, le ministère désignera un médiateur qui accompagnera les deux parties lors des premiers mois suivant la rentrée, reconnaissant ainsi que 40 mois de lock-out (le plus long conflit de travail de l'histoire de l'Estrie), ça laisse quelques séquelles.

Jean Poirier n'a pu convaincre les propriétaires, les frères Perreault, de reprendre le service de livraison. Une décision annoncée pendant le conflit, en février 2009. Les 22 livreurs, dont certains dépassent les 30 années de service, se partageront 145 000 dollars d'indemnités de départ.

« La volonté de l'employeur était claire : il ne veut pas rouvrir le service de livraison, reconnaît Jean-Claude Pomerleau, livreur et membre du comité de négociation. Mais si on m'avait dit, l'an dernier, que je pourrais un jour toucher une aussi bonne compensation, je n'y aurais jamais cru ! »

Le comité de négociation a toutefois voulu prévenir un hypothétique coup fourré des frères Perreault : aucune reprise partielle, temporaire ou permanente du service de livraison ne peut être effectuée sans livreurs syndiqués bénéficiant des avantages de la convention collective.

Une convention bonifiée

En plus des indemnités allouées aux livreurs, les salarié-es se partageront plus de 50 700 \$ lors de la signature de la nouvelle convention collective. Celle-ci prévoit des hausses salariales variant de 5 à 13 %, en fonction des titres d'emploi, dès janvier 2012. Des augmentations

supplémentaires de 9,75 % s'appliqueront à l'ensemble des employés pour les quatre autres années de la convention, qui viendra à échéance en janvier 2017.

Avide de retourner au travail, le président du syndicat, Germain « Jim » Crête, aura certes passé un Noël plus joyeux que les trois derniers. Mais son plus beau cadeau demeure l'exceptionnelle solidarité de l'ensemble des membres de la CSN. En conférence de presse le 12 novembre, c'est frappé par l'émotion qu'il a tenu à les remercier pour la très grande générosité qu'ils ont démontrée à leur endroit — remerciements que nous tenions à vous transmettre.

Le lock-out au Roi du coq rôti, le plus long conflit de travail de l'histoire de l'Estrie, a duré 40 mois.

Photo : Jocelyn Riendeau



par Jean-Pierre
Larche

Services aux aînés

Les PPP, un mauvais choix

Lancé il y a un an comme un projet-pilote par le ministère de la Santé et des Services sociaux, le nouveau CHSLD en mode PPP, construit dans l'arrondissement Saint-Lambert à Longueuil, sert finalement de modèle au gouvernement, qui s'apprête à confier quatre autres établissements de ce genre au secteur privé, en Montérégie et à Laval.

Pourtant, une réévaluation du concept s'imposerait au regard de l'expérience menée à Saint-Lambert :

- Des familles de résidents ont dénoncé la qualité insuffisante des soins notamment due à l'incapacité du CHSLD d'offrir la formation et le perfectionnement attendus à ses salarié-es et des conditions de travail les encourageant à demeurer dans cet emploi ;
- Un rapport clinique interne, commandé à la suite de pressions, conclut que le taux de roulement de personnel compromet la qualité des services ;
- Maintenant syndiqués, les salarié-es tentent de négocier des conditions comparables à celles du réseau public, mais le contrat en PPP de 25 ans ne prévoit pas les sommes supplémentaires qui seraient nécessaires ;
- L'étude indépendante menée par MCE Conseils conclut que le gouvernement ne réalisera pas d'économie significative avec le mode PPP et que le promoteur ne sera pas capable d'offrir le niveau de services escomptés.

Beaucoup de questions demeurent sans réponses. À la lumière de cette expérience, les syndicats, les familles et plusieurs organisations de la société civile en Montérégie estiment qu'une évaluation objective des avantages et des inconvénients de la formule des PPP pour les services en CHSLD devrait être effectuée avant de lancer de nouveaux projets. L'opposition parlementaire à Québec partage en grande partie cet avis. Mais le ministre Yves Bolduc écarte toute remise en question. Il déclare dans les journaux locaux que celles et ceux qui demandent un même niveau de qualité des services que dans le secteur public, le font par aveuglement idéologique anti-PPP... « Se pourrait-il que les promoteurs des PPP soient, eux aussi, un peu aveuglés par leurs

convictions ? », a demandé Francine Lévesque, présidente de la Fédération de la santé et des services sociaux de la CSN.

La bataille se poursuit

La bataille à Longueuil n'est pas terminée. La FSSS-CSN mène actuellement des négociations pour relever les conditions de travail à un niveau comparable à celles en vigueur dans le secteur public, ce qui permettrait de renforcer les services, notamment en stabilisant le personnel.

« Par ailleurs, nous avons des craintes quant aux trois autres projets prévus en Montérégie et à celui de Laval », a expliqué Francine Lévesque. Dans au moins un cas, on appréhende déjà un scénario semblable à celui de Saint-Lambert, c'est-à-dire qu'au lieu de créer de nouvelles places, on en supprimerait quelques-unes dans le public pour les offrir au privé. Et, il semble bien que la logique du plus bas soumissionnaire s'applique toujours au ministère. « Il y a fort à parier que la qualité des services dans ces nouveaux établissements, à moins d'un changement de cap, reposera entièrement sur les épaules de salarié-es qui ne bénéficieront pas des conditions de travail qu'on doit attendre dans ce type d'établissement qui prend en charge des personnes âgées aux prises avec d'importants problèmes de santé et de mobilité », a soutenu la présidente de la FSSS-CSN.

Coalition pour des CHSLD publics

La Coalition Montérégie sans PPP devient dorénavant la Coalition pour des CHSLD publics. Elle réclame notamment du gouvernement qu'il ramène le CHSLD de Saint-Lambert dans le giron du secteur public. Elle souhaite aussi que le Vérificateur général enquête sur l'octroi de quatre nouveaux contrats en PPP que le gouvernement vient d'annoncer.



Francine Lévesque

Syndicats, groupes communautaires, organisations de défense des droits des retraités et familles des bénéficiaires ont souligné le premier anniversaire du CHSLD en PPP de Saint-Lambert-sur-le-Golf par un rassemblement public, le 14 novembre. Les participantes et les participants ont signé un manifeste réclamant un virage de la part du gouvernement en faveur de services publics de qualité aux aînés. La Coalition pour des CHSLD publics entend poursuivre son travail pour sensibiliser la population québécoise à la nécessité d'améliorer les soins de santé et les services d'hébergement offerts aux aîné-es.



Heures supplémentaires

Du respect, s'il-vous-plaît



Photo : Michel Giroux

Lors du colloque organisé par la Commission des normes du travail, en novembre, son tout premier colloque d'ailleurs, un atelier présenté par la présidente de la commission, M^e Brigitte Pelletier, portait sur la flexibilité du travail et la rémunération adéquate des salarié-es. Trois panélistes ont présenté des faits et des données en lien avec leur champ d'expertise respectif. Diane-Gabrielle Tremblay, professeure en économie du travail et en gestion des ressources humaines, Yves-Thomas Dorval, président du Conseil du patronat du Québec, et Louis Roy, président de la CSN, se sont succédé au micro pour apporter différents éclairages sur l'épineuse question des heures supplémentaires.

par Emmanuelle Tassé

À partir de trois enquêtes différentes datant de 2010, la Commission des normes du travail présente une série de nouvelles réalités du marché du travail. D'un côté, des employé-es qui cherchent à concilier le nombre d'heures qu'on exige d'eux avec leur vie personnelle et leurs obligations familiales, de l'autre, des employeurs qui tentent de rester compétitifs par rapport à leurs concurrents locaux, mais surtout quant aux économies émergentes, qu'elles soient chinoises ou indiennes. Quelque 1 300 000 salariés non syndiqués du secteur privé doivent normalement compléter une semaine de 40 heures : 18 % sont issus

du secteur manufacturier, 40 % travaillent pour l'économie du savoir (administration, informatique, assurances, journalisme, etc.) et 42 % sont regroupés dans la catégorie « autres services » (restauration, hébergement, commerce, transport, etc.).

D'autres données

Sur cet ensemble, 165 000 travailleuses et travailleurs ont effectué des heures supplémentaires. Dans un cas sur trois, l'employeur risquait alors de commettre une infraction. Les employés concernés détenaient le plus souvent au moins un baccalauréat et recevaient minimalement 1000 \$ par semaine. Aussi, 83 % des gens qui ont osé porter plainte à la Commission des

normes du travail n'étaient plus en poste. Un salarié sur cinq s'est fait imposer une banque d'heures, et un sur quatre s'est vu compensé à un taux horaire régulier et non à taux et demi, tel que la loi le prévoit. Enfin, 7 % des salariés n'ont perçu ni paiement ni compensation pour leurs heures supplémentaires. « Le fait de travailler par projets ou à contrat et celui de devoir rester joignable en permanence grâce à des outils électroniques contribuent au problème », explique Brigitte Pelletier. Elle entrevoit la possibilité d'alourdir les pénalités imposées aux patrons récalcitrants et de miser sur des séances d'information pour les employé-es.

Vie personnelle et travail

Pour Diane-Gabrielle Tremblay, il s'agit de bien évaluer les impacts d'une surcharge de travail pour les salariés, qui peut carrément équivaloir à une journée de plus par semaine. « Si trop d'employés sont hypothéqués par leurs employeurs, leurs problèmes de santé pèseront sur leur rendement au travail et, tôt ou tard, sur l'ensemble de la société », fait-elle valoir. Si Yves-Thomas Dorval souhaite à son tour que les contrevenants à la loi soient davantage réprimandés, il croit qu'on peut délibérément vouloir faire des heures supplémentaires pour des questions d'argent, d'ambitions ou de rythme personnel. Cette affirma-

tion fait bondir Louis Roy, qui répond que l'employeur n'a qu'à mieux rémunérer son personnel avec des échelons moins serrés pour laisser les gens vivre le soir et la fin de semaine. « Je ne ferai preuve d'aucune compréhension envers les employeurs qui feindraient de ne pas comprendre le message », martèle-t-il, rejetant le principe de l'entente à l'amiable entre patron et salariés, jugée trop risquée. « L'organisation du travail devra s'adapter à la mentalité des plus jeunes qui ne supportent pas d'être traités comme des robots et qui donnent priorité à leur vie privée », met en garde le président de la CSN, qui veut que les lois du travail soient adaptées à la réalité.

268 nouveaux syndiqué-es à la CSN

Entre le 9 septembre et le 28 novembre 2011, 10 syndicats (ou sections) représentant 268 employé-es ont eu la confirmation qu'ils se joignent à la Confédération des syndicats nationaux (CSN).

Maison Libère-Elles

Toutes les salariées à l'exclusion de l'adjointe administrative, Outaouais

Vinci Park

Sections : hôtel Pur, Industrielle Alliance, Escarpement, Bassin Louise et Quai Saint-André
Tous les valets, Québec-Chaudière-Appalaches

Caisse Desjardins de La Mitis

Tous les salarié-es, Bas-Saint-Laurent

Centre jeunesse

Personnel en soins infirmiers et cardiorespiratoires, Bas-Saint-Laurent

McKesson Drummondville

Tous les salarié-es à l'exception des employé-es de bureau, Cœur-du-Québec

MDA Espace

Tous les employé-es de production et d'entretien, Montréal métropolitain

Fondée en 1921, la CSN représente plus de 300 000 travailleuses et travailleurs, et ce, tant dans les secteurs privé que public.

Benoit Aubry et Marie Claude Hachey

Emploi des jeunes L'OIT lance une mise en garde

Infoéclair

Dans une nouvelle publiée par l'Agence France-Presse et reprise par *Le Devoir*, on apprend qu'une étude de l'Organisation internationale du travail (OIT) dénonce la multiplication du nombre de travailleuses et de travailleurs pauvres dans les pays en développement. Elle condamne aussi « l'infortune de la génération qui arrive sur le marché du travail en cette période de grande récession ». Outre le chômage et la précarité, les jeunes peuvent aussi être contraints à accepter des rémunérations moins élevées.

Le rapport de l'OIT établit que le nombre absolu de jeunes chômeurs a légèrement diminué à 75,1 millions à la fin de 2010, contre 75,8 millions en 2009. On s'attend à ce qu'en 2011, ils soient 74,6 millions de jeunes chômeurs et chômeuses. Le rapport relève cependant que la diminution de leur nombre s'explique aussi par le fait qu'ils se retirent du marché du travail et renoncent à chercher un emploi.

Selon l'étude, à la fin de 2010, au Canada, au Danemark, aux Pays-Bas et en Norvège, un jeune sur deux ayant du travail occupait un emploi à temps partiel.

À LA LIBRAIRIE CSN

Quelques « grands imbéciles » sous la plume de Vadeboncoeur

La CSN rendait hommage récemment à un grand syndicaliste et essayiste, décédé en février 2010, en créant le prix Pierre-Vadeboncoeur. Ce prix « vient couronner un genre, l'essai, à travers lequel Pierre Vadeboncoeur a su nous faire réfléchir par la profondeur de sa pensée, nous éblouir par le souffle de sa prose, nous aider à prospecter de nouveaux lieux de connaissance et de solidarité », a évoqué Claudette Carboneau, lors de la remise de la première édition du prix¹, au Salon du livre de Montréal, en novembre dernier.

Aujourd'hui, la librairie souhaite contribuer à faire connaître quelques écrits de ce militant et conseiller syndical qui a œuvré au sein de la CSN durant plus de 25 ans. *Les grands imbéciles* (collection Lettres libres, Lux éditeur, 2008) « que présente Pierre Vadeboncoeur dans cet essai sont des personnages publics ayant mis leur ingéniosité au service de la bêtise. Il s'agit de politiciens, d'entrepreneurs et de savants dont l'intelligence abdique devant les tâches qui lui incombent. Entre leurs mains, la raison est une arme pointée contre l'esprit civique » (Extrait de la jaquette).

À lire, à réfléchir ou à relire, *Les grands imbéciles*, toujours d'actualité — malheureusement! —, est en vente au prix de 18 \$. Pour le commander, communiquez avec la librairie par courriel à librairie@csn.qc.ca ou par téléphone au 514 598-2151.

Constance Roussy



1. *Il y a trop d'images*, de Bernard Émond, Lux éditeur, collection Lettres libres, 2011, disponible à la librairie CSN.

Droit du public à l'information

La CSN réclame une loi-cadre

« **A**fin de garantir le droit du public à une information indépendante et de qualité, en conformité avec l'intérêt public, nous estimons que le gouvernement du Québec devrait adopter une loi-cadre de l'information. » C'est en ces termes que le président de la CSN, Louis Roy, s'est adressé aux parlementaires lors de la consultation pour une information au service de l'intérêt public du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, en novembre.

La concentration de la presse engendre un déséquilibre en matière d'information entre les régions et entre les citoyens. Elle entraîne un manque de pluralisme et de diversité des sources, la monopolisation du marché publicitaire de même que l'uniformisation de l'information. « La concentration de la presse contribue aussi à certains dérapages qui, malheureusement, mènent à la désinformation, d'insister Louis Roy. Nous croyons qu'une loi-cadre corrigerait ces lacunes. »

Conseil de presse

La responsabilisation des médias en matière de qualité et de diversité de l'information doit passer par la mise en place d'un conseil de presse renforcé. Celui-ci devrait avoir le rôle de régir le titre de journaliste professionnel. Toutes les entreprises de presse devraient être obligées d'y adhérer.

En outre, la CSN souhaite que l'on soutienne la diversité des voix et des médias communautaires, coopératifs et indépendants. À ce chapitre, la confédération croit que l'on pourrait confier à Télé-Québec le mandat d'examiner le projet de réseautage de l'information régionale sur Internet.

Vous trouverez le mémoire de la CSN au csn.qc.ca/web/csn/memoires-2011.

Jacqueline Rodrigue



Photo : Michel Giroux

Céline Charbonneau, initiatrice du projet à la CSN et marraine du camp Vol d'été, Jean-Yves Roussy et Jean Lacharité, vice-président de la CSN.

Camp Vol d'été Leucan-CSN

Une nouveauté qui se démarque

Al'occasion du 15^e anniversaire du partenariat entre la CSN et Leucan, la CSN a adopté une nouvelle façon de financer le camp Vol d'été. Finie la vente de chandails, place à une loterie! Ce sont donc 35 000 billets qui ont été mis en vente. Outre les prix alléchants, l'effort et la solidarité se sont présentés au rendez-vous, si bien que les sommes amassées, dont 167 425 \$ pour la vente des billets de la loterie, ont permis le financement complet de la tenue du camp.

Le tirage a eu lieu lors du conseil confédéral de la CSN, le 29 septembre 2011, et c'est monsieur Jean-Yves Roussy, de Pointe-aux-Trembles, qui s'est mérité le 1^{er} prix, soit une croisière sur le Saint-Laurent reliant Montréal et les Îles-de-la-Madeleine, d'une valeur de 2962 \$ (taxes incluses) et offerte par le groupe CTMA.

Cette édition marquait également le départ à la retraite, bien méritée, du parrain de la campagne depuis ses débuts, Roger Valois, vice-président de la CSN. Le camp Vol d'été Leucan-CSN lui doit une fière chandelle.

Pour 2012, la CSN compte réitérer l'expérience de la loterie. Soyez aux aguets!

France Désaulniers

Formation de la main-d'œuvre Une responsabilité individuelle ?

Colette Bernier, sociologue et professeure associée au Département des relations industrielles de l'Université Laval, vient de publier *Formation et employabilité, regard critique sur l'évolution des politiques de formation de la main-d'œuvre au Québec*. Le livre se penche sur le lien qui existe entre la sécurité d'emploi et la responsabilité qui incombe à chaque individu de répondre aux besoins du marché. Elle a aussi dirigé *Diversification des mains-d'œuvre, mobilisation des savoirs et formation*, un autre ouvrage, collectif celui-là. *Perspectives CSN* s'est intéressé à toutes ces questions lors d'un entretien avec l'auteure.

Photo : Michel Giroux



Colette Bernier

Il ne suffit plus de se tenir droit et d'arriver à l'heure pendant 20 ou 30 ans pour plaire à un employeur. Un patron unique n'est plus source de reconnaissance, de stabilité et de sécurité à lui seul. Non. Dans un monde en mouvement, chacun est devenu responsable de son potentiel d'employabilité. Depuis les années 1980, les entreprises invitent leurs employés à s'impliquer davantage dans leur travail au lieu de se limiter à l'exécution de leurs tâches. « Sauf que le vent du néolibéralisme a tendance à renvoyer toutes les responsabilités à l'individu sans lui assurer de protection en retour », commente Colette Bernier, qui défend le droit à la formation.

La politique de formation tout au long de la vie, adoptée au Québec en 2002, n'est qu'une initiative gouvernementale parmi d'autres : le Québec ne semble pas pressé de prendre position de façon concrète. La précarité d'emploi, grandissante, exige pourtant une formidable capacité à s'ajuster et à rebondir. « Pour le moment, l'État ne vient pas en aide directement à l'individu, que ce soit sous forme de subvention ou d'avantages

fiscaux. Il cherche à donner la marche à suivre en émettant des normes et des procédures qui pourraient favoriser la formation », indique-t-elle. Le travailleur ne peut donc rien exiger : l'entreprise peut dispenser n'importe quel type de formation, sans obligation de fréquence ni de durée. Elle peut, par exemple, privilégier les cadres au détriment des techniciennes et des techniciens. Or plusieurs pays européens se sont déjà positionnés : aide financière à la formation ou bilan des compétences effectué sur le temps de travail y sont reconnus comme des droits acquis.

Si nous sommes passés de la routine parfois ennuyeuse à un renouvellement régulier de soi comme de ses compétences, cette obligation de rester dynamique apporte son lot de stress, d'inquiétudes et de déconvenues. Encore faut-il soutenir le rythme.

Les oubliés

Par ailleurs, les travailleuses et les travailleurs immigrants, entre autres laissés-pour-compte, ne peuvent pas toujours entrer dans la danse. « On exige d'eux

des niveaux de scolarité extrêmement élevés pour immigrer, sans reconnaître leurs diplômes pour autant. Des professeurs doctorants deviennent donc chauffeurs de taxi, faute de mieux », fait-elle remarquer. Les travailleurs peu qualifiés font aussi partie des oubliés. « Car on ne peut se renouveler qu'à partir d'une formation de base », met en garde la sociologue. Or, selon l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes (EIIA), 49 % des Québécoises et des Québécois âgés de 16 à 65 ans n'avaient pas, en 2003, le niveau souhaité en lecture et en écriture pour fonctionner aisément dans la société. La formation continue comme passeport pour l'avenir n'est pas une garantie pour tous.

Les travailleurs âgés

En revanche, le cas des travailleurs âgés de 55 ans et plus est différent. Ils représentaient, selon l'Annuaire québécois des statistiques du travail, 16,2 % de l'ensemble de la population active en 2010, contre 9,6 % en 2000. Une progression rapide qui démontre qu'investir en matière de formation, pour celles et ceux qui y ont accès, pourrait devenir rentable... à très long terme. Mieux : selon Emploi Québec, la population de 15 à 64 ans devrait commencer à décliner dès 2012, et les personnes de plus de 65 ans deviendront alors une ressource très précieuse pour les employeurs. Mais bien formé ou pas, reste à savoir si nous aurons l'énergie de travailler si vieux.

Emmanuelle Tassé

1. Les deux livres sont publiés aux Presses de l'Université Laval.

La francisation

Un enjeu syndical

En 2011, après plus de quarante ans de lutte, la situation du français au Québec est encore très fragile. Si des actions sont nécessaires sur les plans social et politique, les milieux de travail demeurent un des endroits d'où les véritables changements peuvent émaner. Et il y a une certaine urgence à nous redéployer sur ce front, selon un certain nombre d'études récentes qui évoquent un recul du français comme langue commune.

Les syndicats disposent d'outils formidables pour agir afin d'assurer le droit de toutes et de tous de travailler en français, notamment grâce à la Charte de la langue française. Cette loi, adoptée en 1977 — on parlait alors du projet de loi 101 —, n'est toujours pas appliquée partout, non seulement dans l'espace public, mais également dans les milieux de travail. C'est ce qu'on a pu constater à l'issue d'un forum syndical tenu en mars 2011. Certaines dispositions de la loi demeurent peu utilisées. De plus, de nouveaux enjeux se sont ajoutés, entre autres l'explosion des nouvelles technologies de l'information et des communications, dans lesquelles l'anglais est omniprésent, et la globalisation de l'économie, qui se fait aussi beaucoup en anglais. Ainsi, les syndicats ont toujours un rôle important à jouer pour défendre et promouvoir le français.

Un guide

C'est pour les soutenir dans cette tâche que le Service des relations du travail de la CSN a produit un guide pratique d'intervention *Fiers de travailler en français*. Il s'agit d'un outil de référence à l'intention des syndicats qui souhaitent mettre sur pied — et garder vivant — un comité de francisation dans leur entreprise. Il contient également des informations pratiques pour aider les syndicats à organiser des cours



Jacques Létourneau

de français tant, à l'intention des gens qui ne parlent aucunement le français que de celles et de ceux qui souhaitent améliorer leur compétence.

« Il faut qu'on s'occupe de francisation dans les milieux de travail parce que les Québécoises et les Québécois ont le droit de travailler dans leur langue. Dans

notre société, si particulière en Amérique du Nord, la maîtrise du français doit constituer la principale voie vers une intégration sociale. Nous avons donc la responsabilité de nous assurer que toutes nos concitoyennes et tous nos concitoyens ont accès au français. Et agir dans nos milieux de travail finit par avoir un impact partout parce que, très souvent, la langue qui y est parlée est aussi celle qui est utilisée à la maison », explique le vice-président de la CSN, Jacques Létourneau.

Par ailleurs, sur le site de la CSN, une nouvelle section a été créée pour suivre les actualités concernant la francisation des entreprises et la situation du français au Québec. Elle est accessible au <http://www.csn.qc.ca/web/francisation>.

Jean-Pierre Larche

**« Il faut nous redéployer sur l'enjeu
de la francisation des entreprises.
Il n'y a pas si longtemps, l'enjeu était moins subtil
puisque la fracture entre anglophones et francophones
recoupait celle du capital et du travail.
C'est moins vrai aujourd'hui, mais la nécessité
d'agir est tout aussi présente. »**

— Jacques Létourneau



Hausse des droits de scolarité

Ça ne passe pas !

■ Ils sont venus de toutes les régions du Québec et ont parcouru les rues de Montréal jusqu'au bureau du premier ministre Jean Charest. Répondant à l'appel de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSE) et de la Table de concertation étudiante du Québec (TACEQ), quelque 30 000 personnes ont participé à une manifestation, le jeudi 10 novembre, et avaient le même message : la hausse des droits de scolarité prônée par le gouvernement québécois n'a pas de bon sens !

Les étudiantes et les étudiants ont tenu parole. Le long travail de mobilisation amorcé dès l'annonce du budget, au printemps dernier, a porté ses fruits. Ils avaient promis une manifestation imposante et c'est par dizaines de milliers, sous une pluie battante, qu'ils ont scandé leur détermination à faire en sorte que l'éducation supérieure demeure un droit et que le gouvernement québécois renonce à imposer les hausses prévues.

Le gouvernement prétend pour sa part qu'un meilleur régime d'aide financière compensera la hausse de 1625 \$ à terme. Or les ajustements envisagés au programme d'aide financière sont nettement insuffisants. Selon une étude de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), ce sont près de 80 % des étudiants qui devront payer des



Photo : Normand Blouin

droits plus élevés, et cela, sans compensation. Il est inacceptable que l'accès à une formation de haut niveau dépende du milieu socio-économique d'où les étudiants sont issus.

Selon certains, les hausses des droits de scolarité ne nuisent pas à l'accessibilité aux études supérieures. Le Canada est cité en exemple, mais on oublie, pour le Québec, de tenir compte du secteur technique collégial — accessible à tous en raison du principe de gratuité et de sa disponibilité partout au Québec — qui confère un diplôme terminal d'études supérieures. Or, en tenant compte de cette diplomation, cela représente un taux d'obtention des diplômes au Québec de 9 % plus élevé qu'ailleurs au Canada ! Même le

très conservateur Conference Board du Canada reconnaît l'apport du réseau des cégeps à cet égard.

En conférence de presse, une semaine avant la manifestation, les représentantes et les représentants de l'Alliance sociale, dont est membre la CSN, dénonçaient cette hausse, annoncée lors du budget provincial du 17 mars dernier et chiffrée à 1625 \$ de plus par année à terme. Pour l'Alliance sociale, elle constitue l'attaque la plus massive à l'accessibilité aux études des vingt dernières années. Comme dans plusieurs programmes publics, le gouvernement Charest adopte sans discernement une politique d'utilisateur-payeur comme modèle de financement. Il trans-

fère ainsi aux familles des responsabilités jusqu'ici assumées par l'État, plutôt que d'assurer l'accès et la qualité des services qui bénéficient à l'ensemble de la population du Québec.

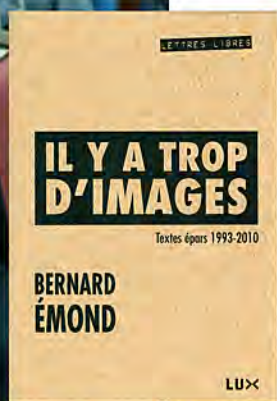
Cette hausse des droits de scolarité empêchera un grand nombre de jeunes issus des milieux moins favorisés et de la classe moyenne d'avoir accès aux bancs d'université ou accroîtra substantiellement l'endettement de cette tranche précise de la population.

Des représentants de l'Alliance sociale, du bureau confédéral de la CSN et des militants de Couche-Tard, dont des congédiés, ont participé à cette manifestation pour venir en appui au mouvement étudiant.

France Désaulniers

Bernard Émond, premier récipiendaire du prix Pierre-Vadeboncoeur

Photo : Michel Rioux



Le premier prix Pierre-Vadeboncoeur, créé lors du dernier congrès de la CSN pour souligner la valeur d'un essai publié au cours de l'année écoulée, a été remis au cinéaste et écrivain Bernard Émond, le 20 novembre, au Salon du livre de Montréal. La présidente du jury, Claudette Carbonneau, et l'épouse de Pierre Vadeboncoeur, Marie Gaboury, ont remis au lauréat la bourse au montant de 5000 \$ attachée à ce prix pour son recueil d'essais *Il y a trop d'images*, publié chez Lux éditeur¹.

Recevant ce prix « avec émotion et gratitude », Bernard Émond s'est dit « d'autant plus touché que l'œuvre de Vadeboncoeur est une de celles qui, pour moi, comptent le plus ». Il ajoutait que les principes et les valeurs qu'il avait défendus dans ses livres et dans ses activités militantes sont aujourd'hui plus que jamais menacés. « Il importe de continuer à les défendre », a-t-il soutenu.

L'écrivain reprend des thèmes et des préoccupations qui étaient de toutes les réflexions de Pierre Vadeboncoeur, comme la résistance à l'insignifiance et une certaine intransigeance devant la futilité des choses. Dans l'essai qui donne son titre au livre, il affirme l'importance de la résistance. « Résister, c'est la grande affaire. Il n'y a rien de possible sans cela. »

Pour Bernard Émond, « résister à l'insignifiance ambiante, c'est déjà quelque chose, mais pour ne pas tomber dans le cynisme, qui est la maladie contemporaine des gens intelligents, il faut encore savoir résister à l'argent et au découragement ».

Le président de la CSN, Louis Roy, a expliqué à l'occasion de la cérémonie que la CSN visait deux objectifs. D'abord honorer la mémoire d'un militant qui, durant 25 ans et longtemps encore après son départ de la CSN, en 1975, « a été pour quel-

ques générations de syndicalistes rien de moins qu'un phare ». Le second, consiste à « rendre hommage à ces hommes et à ces femmes qui, par l'écrit, savent jeter un éclairage nouveau sur le réel pour que nous en saisissons mieux les contours, les nuances, les contradictions ». Il a rappelé les innombrables contributions de Pierre Vadeboncoeur, « qui sont venues donner forme aux convictions, aux aspirations, aux colères des militantes et des militants de ce mouvement ».

Une dette à son endroit

La présidente du jury, Claudette Carbonneau, a de son côté soutenu que « ce prix, créé à son nom, n'est qu'un infime dépôt au regard de la dette que nous avons contractée à son endroit ».

Elle ajoutait que dans le livre de Bernard Émond, on retrouvait « le souffle de Vadeboncoeur, son rejet du faux et du clinquant, la même quête de sens, les mêmes interrogations, le même œil critique, la même affection pour la condition humaine, la même foi en l'homme, y compris quand il déçoit, la même obsession de l'absolu ».

Près d'une dizaine de maisons d'édition québécoises ont soumis quelque 18 titres à l'évaluation du jury. À la fin du

processus, deux autres essais avaient retenu l'attention en raison de leur qualité. Il s'agit de *Femmes philanthropes*, de Yolande Cohen, qui nous fait connaître le rôle des femmes dans la mise en place, au moyen de trois organisations catholique, protestante et juive, d'un début de filet social il y a plus d'un siècle. L'autre essai dont le jury a voulu souligner la qualité est d'Yvan Lamonde, *La modernité au Québec*. L'historien s'est penché sur le nationalisme canadien-français des années 1930. Il a déjà confié qu'une question posée par Pierre Vadeboncoeur avait été à l'origine de sa recherche : Comment expliquer que ce nationalisme, vigoureux au départ, ne se soit pas imposé ?

Bernard Émond sera membre du prochain jury composé de la présidente Claudette Carbonneau et de Catherine Ladouceur, professeure de littérature au cégep de Sherbrooke et militante au Conseil central de l'Estrie. Rappelons que les critiques de cinéma ont élu son film *La neuvaïne* comme la meilleure réalisation québécoise des dix dernières années.

Michel Rioux

1. Le livre de Bernard Émond est disponible à la librairie de la CSN.

Du pain sur la planche

Les 17 et 18 octobre dernier, La Confédération syndicale internationale (CSI) tenait son conseil général annuel à Malines (Elewijt), en Belgique. Il s'agissait surtout d'établir le plan d'action de la CSI pour 2012, le tout en lien avec les mandats du congrès 2010 : *Maintenant le peuple — De la crise à la justice mondiale*. Voici les principaux points qui y ont été abordés.

Crise financière

La crise financière entre dans une deuxième vague sans que la réglementation des marchés, décidée au G20 de 2008, ne se soit concrétisée. La ruée vers l'austérité s'accompagne de baisses de salaire. Le travail précaire est en croissance partout dans le monde. Les atteintes aux droits des travailleuses et des travailleurs sont le fruit d'une concertation mondiale de la droite néolibérale, qui réclame toujours plus de flexibilité du marché du travail. Pour la CSI, une riposte est nécessaire.

Il faut une réglementation financière efficace et un encadrement des agences de notation. Il faut aussi mettre fin au sauvetage des banques sans garantie de remboursement et mettre en place des socles de protection sociale dans tous les pays. En outre, la situation économique actuelle crée des millions de chômeuses et de chômeurs; ainsi, au G20 de Cannes en novembre 2011, il fut décidé d'instituer un groupe de travail sur l'emploi pour trouver des solutions afin de remédier à ce problème.

Implication politique

Selon les représentants de la CSI, on peut difficilement envisager un monde égalitaire sans gouvernements qui partagent nos valeurs. Cela pose la question du rôle des syndicats dans l'organisation politique. À cet égard, la CSI mènera une enquête sur l'implication politique syndicale (expériences, sondage, recherche). Elle sera axée sur l'Europe, le Moyen-Orient et les États-Unis, où sont enregistrées de nouvelles atteintes aux droits syndicaux.

Migration de la main-d'œuvre

La CSI s'oppose à la migration circulaire qui implique des allées et venues entre le pays d'origine et celui de destination, au gré des besoins de main-d'œuvre. Faussement présenté comme une « solution à trois gagnants », ce type de programme migratoire est souvent synonyme d'exploitation grave. Ils limitent

fréquemment les droits syndicaux des migrants, qui n'ont pratiquement aucune chance de négocier leurs conditions de travail et qui ne sont habituellement pas autorisés à changer d'employeur. La CSI réclame la parité de traitement et de chances entre les travailleurs hautement qualifiés migrants et ceux du pays de destination. Par ailleurs, la gouvernance des migrations doit s'inscrire dans le système des Nations unies et l'OIT doit y jouer un rôle central.

L'Organisation internationale du travail (OIT)

L'OIT a le mandat d'orienter les politiques des gouvernements vers une plus grande justice sociale. Or le travail précaire est en hausse et les législations du travail et de protection sociale font l'objet d'attaques soutenues. La CSI croit que l'OIT devrait jouer un rôle plus actif, faire entendre sa voix et s'oppo-

ser à la déréglementation. Elle devrait aussi s'impliquer en matière de commerce international et s'assurer que les accords commerciaux sont conformes aux normes du travail.

Par ailleurs, la CSI a lancé des campagnes concrètes pour garantir le respect des normes de l'OIT en matière de droits humains dans neuf « pays à risques » : Bahreïn, Birmanie, Colombie, Égypte, Fidji, Géorgie, Guatemala, Swaziland et Zimbabwe.

Coopération au développement

La CSI a adopté de nouvelles lignes directrices sur l'efficacité de l'aide au développement. Le travail décent devrait être un objectif explicite des politiques en cette matière. La durabilité environnementale devrait viser la création d'emplois verts. Les politiques vertes devraient assurer la reconversion des compétences des travailleurs et des travailleuses.

La CSI considère que les stratégies de développement doivent être élaborées avec la participation de la population. Les pays donateurs ne devraient pas imposer de conditionnalités économiques et politiques aux pays partenaires. La CSI fera la promotion de ces nouvelles lignes, notamment à la Conférence Rio +20 sur le développement durable qui se tiendra en juin 2012, à RIO.

Le président de la CSN, Louis Roy, a été nommé vice-président de la CSI en remplacement de Claudette Carbonneau.

Anne Pineau



L'affiche du 2^e Congrès mondial de la CSI avait suscité beaucoup d'intérêt et de commentaires. Elle est aujourd'hui encore tout à fait d'actualité avec les manifestations d'indignation, les populations qui s'unissent et prennent la rue pour un monde plus juste et équitable.



ÉRIC DARIER

est directeur de Greenpeace au Québec. Il est aussi le responsable de la campagne Agriculture et OGM depuis 2000 et de la campagne Climat-Énergie depuis 2011. Il détient un doctorat en Sciences politiques et a complété une maîtrise en Études européennes. Il a été chercheur universitaire sur des questions environnementales et est l'auteur de publications scientifiques et notamment de l'ouvrage *Discourses of the Environment*.

Depuis plus de 40 ans, Greenpeace en action

Le 15 septembre 2011, Greenpeace célébrait ses 40 ans d'engagement et de batailles pour la protection de l'environnement. Elles touchent tout autant la lutte aux changements climatiques, la déforestation, la dégradation des océans, la nucléarisation du monde que la transition vers une agriculture écologique.

Fondée à Vancouver en 1971, Greenpeace représente aujourd'hui la plus importante organisation indépendante environnementaliste. Ce sont 2,9 millions de personnes qui l'appuient dans plus d'une quarantaine de pays, dont près de 40 000 au Québec.

C'est en 1972 que Greenpeace a ouvert ses premiers bureaux sur le boulevard Saint-Laurent, à Montréal. Quarante ans plus tard, l'organisme est présent dans les villes de Montréal et de Québec, et peut compter sur le soutien de bénévoles partout au Québec (de Sherbrooke à la Côte-Nord). Les batailles se succèdent et permettent de sensibiliser la population à de nombreux enjeux environnementaux : le stockage des déchets radioactifs de la centrale Gentilly II, la protection de la forêt boréale et les changements climatiques.

Une organisation synonyme de victoires

Greenpeace, c'est d'abord et avant tout une organisation vouée à la recherche de solutions et à l'atteinte de victoires. L'une des dernières en date concerne Mattel. Le fabricant de Barbie annonçait, le 5 octobre, qu'il cesserait d'emballer ses produits à partir de papier provenant des forêts tropicales de l'Indonésie, ce qui cause leur destruction. Cette décision a été prise par l'entreprise à la suite des pressions de l'organisation.

Plus près de nous, en mai 2010, neuf groupes environnementaux, dont Greenpeace, et 21 com-

pagnies forestières ont signé l'entente sur la forêt boréale, soit l'un des plus importants et des plus ambitieux accords de conservation jamais convenus. Celle-ci vise à déterminer les façons de transformer 72 millions d'hectares d'étendue sauvage de forêt boréale en vastes zones protégées et en sites d'aménagement forestier durables. Cela permettrait du même coup aux entreprises participantes de devenir plus écologiques, plus compétitives et synonymes d'emplois.

Par ailleurs, en février dernier, la majorité des supermarchés au pays ont instauré, ou sont en voie de le faire, une politique des aliments de la mer durables.

Un anniversaire et le *Rainbow Warrior III*

L'anniversaire de Greenpeace aura aussi été l'occasion de célébrer le lancement du nouveau *Rainbow Warrior III*, un navire dont l'empreinte écologique a été réduite. Équipé des dernières technologies vertes, le bateau pourra jouer un rôle unique et de tout premier plan dans la protection de l'environnement. Propulsé principalement par voile et par l'énergie éolienne, il portera les couleurs de Greenpeace pour continuer ses batailles environnementales.

Désobéissance civile pacifique

Après 40 années de désobéissance civile pacifique, Greenpeace est par essence confiante des bienfaits de l'activisme, essentiel pour protéger la planète. Plus que jamais, nous avons besoin d'une volonté politique pour préserver l'environnement. Les changements climatiques représentent l'un des défis majeurs de l'humanité. Les risques sont énormes pour la planète et les générations futures.

Pour Greenpeace, tout comme pour le mouvement syndical, la solidarité et l'engagement sont au cœur de l'action. Car si nous n'agissons pas, qui le fera ?

Perspectives

Perspectives CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux.

514 598-2131

Publié quatre fois par année, il est tiré à 27 500 exemplaires et distribué gratuitement à tous les syndicats de la CSN.

Coordination

Jacqueline Rodrigue
jacqueline.rodrigue@csn.qc.ca

Adjointe à la coordination

Lyne Beaulieu

Rédaction

Benoît Aubry, Félix Cauchy-Charest, France Désaulniers, Roger Deslauriers, Noémi Desrochers, Marie Claude Hachey, Ariane Jacob, Jean-Pierre Larche, François L'Écuyer, Anne Pineau, Denise Proulx, Michel Rioux, Jacqueline Rodrigue, Constance Roussy, Emmanuelle Tassé

Correction d'épreuves

Lyne Beaulieu, Claire Trecia

Conception graphique

Jean Gladu et Sophie Marcoux

Soutien technique

Carole Archambault

Photographie

Clément Allard, Normand Blouin, Michel Giroux, Paul Labelle, Louise Leblanc, Pascal Ratthé, Jocelyn Riendeau, Simon Séguin-Bertrand

Illustration

Reno

Impression

Imprimerie Gibraltar

Distribution

Module de distribution de la CSN

Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus

514 598-2233

ISSN : 1705-6527

Dépôt légal - BANQ, 2012

Dépôt légal - BAC, 2012

Envoi de poste publication

n° de convention : 40064900

Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à :

CSN, 1601, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5



*Fiers de
travailler*

en *français*

Consultez la page Web sur la francisation des milieux de travail
csn.qc.ca/web/francisation/accueil

Visitez-nous sur Facebook
facebook.com/lacsn

Suivez-nous sur Twitter
twitter.com/lacsn

